damartex GROUP

ON SENIORS'SIDE

Rapport financier

2022 - 2023

RAPPORT FINANCIER
2022-2023

14 PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES
16 RAPPORT DU DIRECTOIRE
30 DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES
76 RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX
78 COMPTES SOCIAUX
83 DOCUMENTS JURIDIQUES

SOMMAIRE

damartex GROUP

RAPPORT FINANCIER
2022-2023

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES

Panorama des comptes consolidés

En millions d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	**650,4**	**719,0**
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**-17,3**	**-2,7**
RESULTAT NET	**-32,6**	**-5,8**
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**-32,8**	**-5,8**
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**13,2**	**13,8**
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	**14,8**	**16,5**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**20,4**	**19,5**
SITUATION NETTE	**116,0**	**157,2**
ENDETTEMENT FINANCIER NET	**-81,9**	**-48,0**
ACTIFS NON COURANTS	**283,8**	**286,6**
EFFECTIF MOYEN	**3 094**	**3 327**

RAPPORT FINANCIER
2022-2023

RAPPORT DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2023.

FAITS MARQUANTS

Cession des parts sociales Silveredge à Médical Santé Grand Nord.

Le 3 aout 2022, Damartex a cédé 100% du capital de la société Silveredge (Sarl au capital de 5 000 000 €, RCS Lille Métropole 803 069 129), à la société Médical Santé Grand Nord (Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros RCS Lille Métropole 414 194 720).

Augmentation de capital Xandres NV (Belgique).

Le 2 décembre 2022 le capital social de la filiale belge Xandres NV, filiale à 100% de Damartex, a augmenté de 3 000 000 € par apport en numéraire.

Restructuration de l'endettement financier et sécurisation de nouveaux financements.

Dans un contexte macroéconomique difficile lié à la guerre en Ukraine, à la pression inflationniste et à la crise de l'énergie, Damartex a anticipé une tension de trésorerie prévue pour le 1er trimestre 2023 2024.
Damartex a engagé des discussions avec ses partenaires bancaires et son actionnaire de référence (le Groupe familial Despature) afin de sécuriser les concours bancaires existants et négocier les termes de nouveaux financements.
Dans ce cadre, une procédure de conciliation a donc été ouverte par le Président du Tribunal de Commerce de Lille Métropole le 25 avril 2023 au bénéfice de Damartex. Cette procédure protège Damartex contre toute situation de défaut, les ratios financiers n'ont donc pas été testés au 30 juin 2023.

Périmètre de consolidation

Renforcement du pôle Healthcare

Le 22 juillet 2022, le Groupe a fait l'acquisition de 100% des titres de la société ADS (Icelus Medical) par l'intermédiaire de la société Santéol Holding prestataire de santé à domicile, spécialisé dans la perfusion et la nutrition.
Le groupe Damartex renforce ainsi son pôle Healthcare.

PRESENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à –53,7 M€ contre -9,4 M€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir une perte de – 57,5 M€ contre un bénéfice de -10,1 M€ l'exercice précédent.

Données consolidées

Damartex conclut l'exercice 2022/23 avec un chiffre d'affaires à 650,4 M€, en retrait par rapport à l'exercice précédent (-9,5% à taux de change réels, -9,0% à taux de change constants), encore impacté par l'environnement macroéconomique défavorable et la contraction de la consommation observée sur certains marchés et notamment en Grande-Bretagne.

Le chiffre d'affaires du pôle « **Fashion** » s'établit à 498,4 M€, en baisse de -6,9% à taux de change réels, malgré la bonne performance du canal magasins (+9,3%) et de l'enseigne Xandres (+22,1%).

Le pôle « **Home & Lifestyle** » enregistre un chiffre d'affaires à 111 M€, en recul de -24,8% à taux de change réels, toujours marqué par la baisse de la demande de biens d'équipement de la maison, en particulier en Angleterre.

Le pôle « **Healthcare** » conforte sa très bonne dynamique de croissance et affiche de solides performances, avec un chiffre d'affaires à 41,1 M€, soit une hausse sensible de +14,3% à taux de change réels. Sur l'exercice, le Groupe s'est concentré sur l'intégration des acquisitions de ce pôle.

L'**Ebitda opérationnel du Groupe ressort à -0,9 M€**, contre 8,9 M€ l'an dernier, reflétant la baisse d'activité enregistrée sur l'exercice.

Compte tenu d'une inflation encore élevée qui continue de peser à la fois sur la demande et sur les frais, le Groupe a mis en œuvre un pilotage strict de ses frais marketing tout en préservant leur efficience commerciale. Plus globalement, Damartex a poursuivi la gestion très rigoureuse de ses activités au travers de décisions opérationnelles et stratégiques impactantes. Dans ce contexte, la priorité a été donnée à la sécurisation du Groupe pour en garantir sa pérennité.

L'EBITDA opérationnel s'établit à +3,9 M€ pour le pôle « Fashion » traduisant la robustesse de Damart et le dynamisme de Xandres, à -8,9 M€, pour le pôle « Home & Lifestyle », conséquence directe de la baisse générale de la demande, tandis que celui du pôle « Healthcare » s'établit à +4,1 M€ grâce à une activité moins exposée à la conjoncture.

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2022/23 avec un **résultat net à -32,6 M€**.

SITUATION FINANCIERE

La situation financière nette s'établit à -81,9 M€ à fin juin 2023 (contre -48,0 M€ à fin juin 2022). Vigilant compte tenu de l'environnement, le Groupe maintient néanmoins ses investissements nécessaires à son ambition et portant pour l'essentiel sur la digitalisation de ses activités.

Le **besoin en fonds de roulement** ressort à 31,6 M€ à fin juin 2023, quasi stable par rapport à l'exercice précédent. Ce niveau reflète à la fois l'ajustement des achats à la demande et l'amélioration/réduction nette du niveau de stocks, grâce au pilotage proactif et efficace du Groupe.

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES CONTROLEES PAR SECTEURS OPERATIONNELS

30 juin 2023

En milliers d'euros	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	**TOTAL**
Chiffre d'affaires	498 369	110 990	41 071	**650 429**
EBITDA opérationnel	3 881	-8 904	4 106	**-918**
Résultat opérationnel courant	-7 798	-9 938	420	**-17 317**
Résultat opérationnel	4 367	-31 898	-2 753	**-30 283**
Dotations aux amortissements	13 998	2 636	3 750	**20 384**
Investissements	10 677	2 207	1 918	**14 802**

30 juin 2022

En milliers d'euros	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	TOTAL
Chiffre d'affaires	535 486	147 553	35 939	**718 979**
EBITDA opérationnel	8 606	-3 048	3 307	**8 864**
Résultat opérationnel courant	3 894	-7 417	835	**-2 688**
Résultat opérationnel	5 474	-7 728	413	**-1 840**
Dotations aux amortissements	13 529	3 189	2 738	**19 456**
Investissements	13 667	2 134	563	**16 364**

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Ventes par correspondance	**297 562**	382 111
E-Commerce	**115 389**	129 227
Magasins	**185 825**	170 164
Wholesales	**23 369**	22 193
Services	**28 284**	15 284
TOTAL	650 429	718 979

AFFECTATION DU RESULTAT

En considérant l'impact de la situation économique et de la dynamique de transformation du Groupe, le Directoire ne proposera pas la distribution d'un dividende lors de l'Assemblée Générale prévue le 16 novembre 2023.

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale sur proposition du Directoire, d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à (57 465 463,73) euros au compte « Report à nouveau » dont le montant débiteur sera porté à (67 571 495,01) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Exercices clos les	30 juin 2020	30 juin 2021	30 juin 2022
Nombre d'actions rémunérées*	--	11 165 731	11 245 806
Nominal	--	5 €	5€
Dividendes distribués**	--	4 466 292,4 €***	1 124 580.6€ ***
Dividende brut par action**	--	0,40 €	0,10€

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende
** Ces dividendes sont éligibles à la réfaction. Aucun revenu n'a été distribué.
*** Sommes prélevées sur le compte Autres réserves

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote de la société est la suivante au 30 juin 2023 :

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
JPJ-D	6 408 123	55,25	10 752 005	62,50
JPJ- 2	1 810 076	15,61	2 576 342	14,97
Autres membres de la famille Despature	234 528	2,01	394 867	2,30
Paul Georges Despature et ses enfants	4 590	0,04	7 650	0,04
Silverco	660 000	5,69	660 000	3,84
Total concert	**9 117 317**	**78,60**	**14 390 864**	**83,65**
Actions autodétenues	355 149	3.06	355 149	3,06
Autres actionnaires au nominatif et au porteur	2 125 834	18,47	2 455 170	14,27
Total	**11 598 300**	**100,00**	**17 201 183**	**100,00**

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2022-2023 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce et à l'article 10 des statuts au cours de l'exercice 2021-2022 ».

PARTICIPATIONS RECIPROQUES (article L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Il n'existe aucune participation réciproque au sens de la règlementation en vigueur.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

Les sociétés JPJ-D, JPJ-2, certains membres de la famille Despature et la Société Silverco (société constituée par des cadres du groupe Damartex dont les membres du directoire et la société JPJ-D) agissent de concert.
Le concert total représente, au 30 juin 2023, 78,60 % du capital et 83,65 % des droits de vote, représentant respectivement 9 117 317 actions et 14 390 864 droits de vote.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

Toute action transférée en propriété, perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi.

Il en est de même pour toute action convertie au porteur. Néanmoins, la mutation par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu au paragraphe ci-dessus.
La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DECLARES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE ET A L'ARTICLE 10 DES STATUTS AU COURS DE L'EXERCICE 2022-2023

Il n'y a pas eu de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2022/2023.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2022. Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2022, il portait sur 10 % du nombre d'actions composant le capital social, prévoyait un prix maximum de rachat par action de 30 euros et poursuivait les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la-pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 18 novembre 2021 et du 17 novembre 2022, la société a acheté 39 124 actions au cours moyen de 11,89€, et vendu 100 476 actions au cours moyen de 19,02€.

Il n'y a pas eu de frais de négociation sur cet exercice.

Les 39 124 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, et ce afin d'animer le marché pour un montant de 465 254 €.

Par ailleurs, 61 787 actions auto-détenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2022/2023 et remises aux bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions existantes.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 355 149 actions au 30 juin 2023. Elles représentent 3,06 % du capital.

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 1,5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 17 novembre 2022 dans sa dixième résolution à caractère ordinaire,

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêts économiques et sociétés liées), ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêts économiques et sociétés liées),

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 15 euros par action, et de de fixer le montant maximal de l'opération à 500 000 euros.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

INFORMATION SUR LES MODALITES DE CONSERVATION D'ACTIONS ISSUES DE LEVEES D'OPTIONS DONNANT DROIT A L'ACHAT D'ACTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Pour mémoire, lors de sa réunion du 14 mai 2013, le Conseil de Surveillance avait fixé à 10% la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-37-4 1° du Code de Commerce)

Les informations sont reprises dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise.

Nous vous rappelons que Madame Paule CELLARD a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, de Présidente du comité d'audit et de membre du comité de rémunération. Ladite démission prenant effet à l'issue de l'Assemblée générale.

Le Conseil de surveillance pourra conformément à l'article L225-78 du Code de Commerce procéder à sa cooptation qui sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire

Nous vous proposons de bien vouloir :

- Prendre acte de la démission de Madame Paule CELLARD qui prendra effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 16 novembre 2023.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (article L. 441-14 du Code de Commerce)

Damartex – Social 30 juin 2023

DAMARTEX 30/06/2023

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le						Article D. 441 I.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour *(indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour *(indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					26	0					0
Montant total des factures concernées TTC		- 285 306,48	- 8 831,14	- 2 846,70	280,08	- 296 704,24	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00%	-8,43%	-0,26%	-0,08%	0,01%	-8,77%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	&	0
Montant total des factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5343	0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	X Délais contractuels : 30 jours date de facture ☐ Délais légaux : *(préciser)*						X Délais contractuels : Le 20 du mois suivant l'émission de la facture ☐ Délais légaux : *(préciser)*					

LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES (article L. 232-1 du Code de Commerce)

Damartex SA ne possède aucune succursale au 30 juin 2023.

MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES CONSENTIS (article L. 511-6 du Code Monétaire et Financier)

Damartex SA n'a consenti aucun prêt interentreprise au 30 juin 2023.

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

A la connaissance de la Société, plusieurs opérations d'achat entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées durant l'exercice écoulé pour un montant de 43 675€.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (article L. 232-1 du Code de Commerce)

La mission du département Recherche et Développement est de permettre au groupe Damartex de renforcer sa position de leader dans les domaines de « bénéfice client » repris dans la stratégie de marque Damart :

- Les vêtements de confort thermique (Thermolactyl® et Climatyl®),
- Les vêtements de confort morphologiques (Perfect Body®, Perfect Fit®),
- Le confort du chaussant et de la marche (Amortyl®),
- Les textiles de soin du corps et de la peau (Thermolactyl Sensitive®).

Les activités de recherche visent :

- à la conduite de projets de Recherche et Développement en collaboration étroite avec le monde académique (universités, laboratoires) et industriels leaders sur leurs domaines, afin d'intégrer à l'offre produits des solutions techniques toujours plus innovantes, performantes et à forte valeur ajoutée différenciante pour nos clients.
- à développer des outils et des protocoles de test toujours plus performants et au plus près des conditions d'usage des produits, afin d'apporter davantage de garanties aux clientes et de sélectionner les produits les plus efficaces,
- à accompagner et former les équipes produits et commerciales pour valoriser et promouvoir les innovations produit à travers les différents canaux de distribution.

Sur l'exercice écoulé, la poursuite :
_ Du développement de l'offre Damart porteuse de labels différenciants et exclusifs avec notamment l'introduction d'un nouveau label : Evolutyl, le label thermorégulant de Damart.
_ De la réduction de l'impact environnemental avec notamment le développement de la version éco made » de la gamme thermolactyl sensitive et la poursuite du projet recylactyl (recyclage des chutes de coupes thermolactyl).

- **Enjeux de confort thermique** (en conditions de froid et de chaleur) :

  - **Climatyl®** (le pendant de Thermolactyl® quand il fait chaud) :

Pour accompagner le déploiement de ce label, véritable levier de croissance trouvant un très bon écho auprès des clients, de nombreux composants sur des bases différentes (synthétiques et naturelles) ont été développés et caractérisés, afin de répondre au mieux aux attentes et exigences de nos clients.

  - **Thermorégulation** (en condition de froid et de chaleur) :

Les recherches se sont poursuivies sur les fibres « régulantes », permettant d'apporter de la chaleur quand il fait froid et de la fraîcheur quand il fait chaud, pour garantir aux clients un confort durablement optimal tout au long de la journée et à travers les saisons.
Les travaux du consortium Pocoma (CNRS, l'IEMN, l'ENSAIT, HEI Junia,…) se poursuivent.

Le label Evolutyl, quant à lui intégre des PCM (Changing Phase Materials), matériaux ayant la capacité de stocker de la chaleur et de la restituer, permettant ainsi « d'amortir » les pics de température. D'un point de vue client, ces textiles apportent de la chaleur quand la température baisse et apportent de la fraicheur quand la température augmente.
Evolutyl est le trait d'union entre les deux labels Thermolactyl® et Climatyl® pour apporter une réponse concrète et tangible face aux variations température courantes à la mi-saison.

Les premiers produits d'une gamme de sous-vêtement ont été mis sur le marché à la fin de l'été 2023.

- **Enjeux environnementaux** :

L'ensemble des nouveaux développements et des nouvelles innovations se font dans une perspective plus vertueuse vis-à-vis de l'environnement.

- **Thermolactyl Sensitive® fibres recyclées**

Le déploiement des fibres recyclées dans les sous-vêtements Thermolactyl® s'est accentué cette année. Après avoir substitué avec succès l'ensemble du polyester en polyester recyclé (environ 70% des volumes annuels), la reconception d'un programme en forte croissance, le Thermolactyl Sensitive®, s'inscrit dans la cible des 100%.
Outre sa promesse de chaleur, le programme Thermolactyl Sensitive® a la faculté de préserver l'hydratation naturelle de la peau jusqu'à 23%. La reconception du degré 2 vient d'être achevée, en intégrant des fibres Acryliques d'origine recyclée et cela sans augmentation de coût matière ni dégradation des bénéfices.
L'ensemble des développements et industrialisations sont terminés

- **Recylactyl®**

Dans la continuité des recherches sur le recyclage et le surcyclage en « boucle fermée » des chutes de coupe Thermolactyl produites chez DMT, des composants ainsi qu'une filière ont été développés.
Cette année nous avons engagé un changement d'échelle avec de nouveaux tests visant à introduire des fibres « recylactyl » dans les fils utilisés pour produire nos sous-vêtements thermolactyl dans notre usine en Tunisie.
Si les tests s'avèrent concluants, ce changement d'échelle permettrait une utilisation quasi-totale de nos déchets de coupe et constituerait serait un solide préalable avant d'engager la seconde phase du projet : le recyclage post consommation de nos produits.

- **Damart Sport®**

L'exigence est maintenue avec toujours 100% des nouveautés développées en intégrant des fibres d'origine recyclée ou moins impactantes pour l'environnement.
Dans la même perspective de réduction d'impact, des tests sont en cours pour produire certains de nos produits en France.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Les mentions issues de l'article L. 225-102-1, R. 225-105 à R. 225-105-1 du Code de Commerce et devant figurer dans le rapport de gestion sont reprises dans un document constituant une annexe aux présentes.

Les seuils rendant obligatoire la publication de la déclaration de performance extra-financière s'apprécient sur une base consolidée et ce conformément à l'article L. 225-102-1 II et V du Code de Commerce.

Les informations figurant dans ladite déclaration font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, la société Finexfi, faisant partie intégrante de la déclaration de performance extra-financière.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIES AU CAPITAL (article L. 225-102 du Code de Commerce)

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, 61787 actions Damartex ont été acquises définitivement par des salariés de la société et par des salariés de sociétés liées à Damartex au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES (article L. 225-100-1 al 3 et 4 du Code de Commerce)

Une revue des risques auxquels le groupe Damartex est confronté a eu lieu au cours du 2nd semestre de l'exercice 2022-2023 avec la mise à jour de la cartographie des risques.
Cet exercice de cartographie des risques a consisté en une première phase d'identification des risques significatifs de toute nature : internes, externes, stratégiques, opérationnels, réglementaires… Ensuite, les risques ont été évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence ainsi que de leurs impacts en termes financier et réputationnel.

Cet exercice a été réalisé au niveau Groupe (identification de 'macro-risques') et au sein de chaque entité du Groupe également dans l'objectif de renforcement de la gouvernance des risques.
Pour chacun de ces risques, des actions de réduction des risques sont déployées à l'échelle du Groupe et/ou au niveau local dans les entités.

Parmi les risques retenus comme particulièrement significatifs, on retrouve ci-dessous :

Nom du risque	Description du risque
Business Model et Transformation	On peut citer le risque lié au manque de flexibilité de la chaîne d'approvisionnement (dépendance à l'Asie, commandes très en amont de la saison de commercialisation), le risque d'un manque d'agilité et d'anticipation face aux évolutions du marché, et enfin, le risque que les projets de Transformation n'aient pas les résultats escomptés. A cela s'ajoute pour les pôles Fashion et Home & Lifestyle, le risque lié à l'atrophie de la base clientèle VAD traditionnelle. Dans la continuité de 'Transform to Accelerate', le 'Dare Act Impact 2026' montre l'engagement du Groupe dans la Transformation du business model vers plus d'agilité et la conquête d'une nouvelle clientèle grâce à une expérience client renouvelée.
Politique RSE	Il s'agit à la fois du risque lié à une politique RSE non adaptée et en décalage avec les attentes des parties prenantes. Ainsi, les évolutions dans les comportements des consommateurs pourraient avoir un impact sur les ventes du Groupe. De plus, ce risque couvre également des difficultés et coûts associés à la mise en conformité aux réglementations RSE. Les enjeux et actions RSE du Groupe sont détaillés dans la Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF).
Financement du Groupe	Ne pas pouvoir obtenir les ressources financières nécessaires pour la continuité des activités ainsi que pour les investissements stratégiques pourrait mettre en péril la pérennité et l'avenir du Groupe Damartex. Le 20 juillet 2023, le Groupe a annoncé la restructuration de son endettement financier et la sécurisation de nouveaux financements. Des éléments relatifs au financement du Groupe sont présentés dans la partie XX du Rapport Annuel (note 20 des comptes consolidés).
Inflation	Face à la hausse des coûts dans l'ensemble du Groupe, le groupe pourrait ne pas être en mesure d'augmenter ses prix sans que cela n'affecte la demande des consommateurs. Ceci aurait pour conséquence une détérioration de la rentabilité. Sur l'exercice 2022-2023, le Groupe a réussi à maintenir ses marges produits grâce à son *pricing power*. Le Groupe a toutefois été impacté par la hausse des coûts indirects (énergie, indexation des salaires en Belgique).
Cyberattaque	Une nouvelle cyberattaque pourrait entraîner une indisponibilité (totale ou partielle) des systèmes d'information, l'arrêt des activités, ainsi qu'une altération de l'intégrité des données ou une fuite de données. Le Groupe renforce la sécurité informatique de ses systèmes de manière continue. Les enseignements tirés de la cyberattaque d'août 2022 chez Damart ont été partagés dans toutes les filiales du Groupe.

Pour chacun de ces risques, des actions de réduction des risques sont déployées à l'échelle du Groupe et/ou au niveau local dans les entités.

Parmi les autres risques identifiés, on distingue également :

•Des risques externes liés au contexte dans lequel évolue le Groupe Damartex. Parmi ceux-ci, on retrouve les évolutions politiques et économiques (grèves, mouvements sociaux, inflation) dans les zones dans lesquelles le Groupe commercialise ses produits (UK, France…) et dans les zones dans lesquelles il s'approvisionne (Asie) ou produit (Tunisie). A également été identifié comme risque le ralentissement de la consommation textile pour le pôle Fashion.
•Des risques réglementaires et juridiques. Le Groupe retient notamment la conformité au RGPD, d'autant plus critique au sein du pôle Santé du fait du traitement de données personnelles de santé. La conformité aux réglementations afférentes à l'éthique des affaires, incluant la corruption et la prévention des conflits d'intérêt constitue également un point d'attention pour le Groupe.
Certaines activités du pôle Santé (oxygénothérapie) sont soumises à un agrément spécifique de la part de l'ARS. En outre, les revenus des entités du pôle Santé (hors produits non remboursés) sont également dépendants de l'agrément SECU ainsi que de l'évolution des taux de remboursement de la Sécurité Sociale.
•Les risques financiers (risque de change, risque de taux, risque de liquidité, risque actions, risque crédit) sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés, note 29 – Gestion du Risque.

En complément de cette revue, le Groupe dispose d'une couverture assurantielle composée par plusieurs polices concernant notamment les risques suivants :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance Perte d'exploitation

Dans le cadre de ces polices, les événements assurés sont en autre l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités. Un programme international d'assurances responsabilité civile a été mis en place pour optimiser chacune des polices locales souscrites,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance des marchandises transportées.

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES NON DEDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

EVOLUTION BOURSIERE

Durant l'exercice 2022-2023, l'action Damartex a enregistré une décroissance de valeur de -44%. Au 30 juin 2022, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 13,40 € contre 7,52 € au 30 juin 2023.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 3 621 à 103 369 titres par mois, la moyenne mensuelle s'établissant à 27 732 titres.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Finalisation des opérations de restructuration et mise en place de nouveaux financements

Le 28 juillet 2023, le Tribunal de Commerce de Lille Métropole a homologué l'accord conclu par Damartex, ses partenaires bancaires historiques et son actionnaire de référence, Cet accord signé le 19 juillet 2023 est composé des termes qui suivent :
Mise à disposition de Damartex par ses partenaires bancaires historiques de prêts garantis par l'Etat « Résilience » d'un montant total de 35M€ en principal ;

- Refinancement des lignes RCF (Revolving Credit Facilities) existantes par un nouveau crédit renouvelable syndiqué d'un montant total de 120M€ en principal ;
- Mise à disposition de Damartex par son actionnaire de référence d'un prêt d'actionnaire d'un montant total de 8,5M€ en principal ;
- Du maintien des découverts consentis à Damartex pour un montant de 21M€ en principal ;
- Confirmation des crédits documentaires à hauteur de 10,5M€ en principal réparti entre ses deux filiales : Damart SAS et Damartex UK ltd.

Par ailleurs, le 5 septembre 2023, Damartex a annoncé la mise en vente de l'enseigne Afibel. La situation économique actuelle et particulièrement les difficultés rencontrées par le marché du textile imposent au Groupe de repenser sa stratégie de développement du pôle Fashion. Dans cette optique, Damartex a fait le choix de de mettre en vente l'activité Afibel et concentrer ses efforts et investissements sur les marques Damart et Xandres.

Il a été également décidé d'arrêter l'activité de Damartex Shanghai Ltd.

PERSPECTIVES

Résolument engagé vers son ambition d'être une référence européenne de la Silver Economy, le Groupe a structuré les prochaines étapes de son développement dans son nouveau plan stratégique à 3 ans :

DARE. ACT. IMPACT. 2026.

Cette feuille de route s'établit autour de quatre grands axes complémentaires :

- Delivering Financial performance : Un grand nombre d'initiatives seront mises en place pour optimiser la profitabilité opérationnelle de chaque pôle.

Dans ce cadre, le Groupe a fait le choix de mettre en vente l'activité Afibel pour concentrer ses efforts et investissements sur un nombre limité de marques.

En juillet 2023, les marques Sédagyl & Médical Santé ont été fusionnées au sein de la nouvelle entité Almadia pour proposer une offre unique et complète de maintien à domicile.

Fort de son pilotage en période de crise, le Groupe a également lancé un plan d'économie qui générera 9 M€ d'économies annuelles.

- Innovative Brand Experience : Sur ses trois pôles, le Groupe va concentrer ses investissements sur le développement de l'image et de l'influence de ses marques et ce pour créer une expérience client-patient résolument innovante.

- Change Our World : conscient de son rôle sociétal, Damartex accélère sa dynamique actuelle pour atteindre l'ambition de diminution de l'empreinte carbone de 25% en 2026.

- Shared Leadership : Le Groupe trace la voie d'un leadership différent, basé sur l'autonomie et la responsabilité partagée.

Le Directoire

RAPPORT FINANCIER
2022-2023

DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Goodwill	11	**63 486**	65 049
Immobilisations incorporelles	11	**73 571**	72 719
Immobilisations corporelles	12	**53 264**	60 230
Droits d'utilisation	13	**86 765**	80 610
Actifs financiers	21	**1 825**	1 661
Autres actifs non courants	24	**4 727**	6 204
Actifs d'impôts différés		**127**	145
Actifs non courants		**283 765**	286 618
Stocks	15	**126 171**	142 487
Créances clients	16	**32 790**	39 577
Autres débiteurs	17	**12 192**	16 759
Créances d'impôts		**1 654**	1 547
Instruments dérivés actifs	21-28	**9**	11 179
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18-22	**51 160**	14 131
Actifs courants		**223 976**	225 680
Actifs destinés à être cédés		**1 517**	1 137
TOTAL DES ACTIFS		**509 258**	**513 435**

Passif

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Capital émis		**57 992**	57 992
Primes		**100 410**	100 410
Réserves consolidées et résultat		**-42 366**	-1 207
Capitaux propres Groupe		**115 801**	157 094
Participations ne donnant pas le contrôle		**235**	101
Capitaux propres	19	**116 036**	157 195
Dettes financières	20-21-22	**903**	6 577
Passifs liés aux engagements locatifs	13	**62 080**	58 520
Engagement d'achat de participations ne donnant pas le contrôle	23	**3 224**	5 815
Passifs liés aux avantages au personnel	24	**16 099**	15 975
Passifs d'impôts différés		**12 131**	17 711
Autres passifs non courants	25	**3 386**	2 619
Passifs non courants		**97 823**	107 217
Dettes financières	18-20-21-22	**126 342**	55 578
Passifs liés aux engagements locatifs	13	**19 483**	17 674
Provisions	26	**4 569**	2 868
Dettes fournisseurs		**84 737**	114 066
Autres dettes	27	**54 398**	56 204
Dettes d'impôts exigibles		**2 123**	2 247
Instruments dérivés passifs	21-28	**3 747**	386
Passifs courants		**295 399**	249 023
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		**509 258**	**513 435**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	**5**	**650 429**	**718 979**
Achats consommés		-236 747	-262 162
Charges de personnel		-136 541	-132 110
Charges externes		-259 581	-297 651
Charges d'amortissements		-20 384	-19 458
Charges d'amortissements des droits d'utilisation		-16 946	-16 534
Dotations et reprises / provisions		2 459	6 249
Résultat opérationnel courant	5	-17 311	-2 687
Autres produits opérationnels		3 666	409
Autres charges opérationnelles		-3 175	-796
Dépréciations d'actifs		-13 462	1 235
Résultat opérationnel	6	-30 282	-1 839
Produits financiers		4 875	1 120
Charges financières		-7 488	-1 441
Résultat financier	7	-2 613	-321
Résultat avant impôts		-32 895	-2 160
Impôts sur les résultats	8	273	-3 669
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		**-32 623**	**-5 830**
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES		0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**-32 623**	**-5 830**
dont Groupe		-32 756	-5 792
dont Participations ne donnant pas le contrôle		133	-38
Résultat net du Groupe		**-32 756**	**-5 792**
Résultat par action (en euros)	9	-2,92	-0,52
Résultat dilué par action (en euros)	9	-2,92	-0,52

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**-32 623**	-5 830
Instruments de couverture de change		**-12 081**	8 927
Ecarts de conversion		**-186**	340
Effet d'impôts		**3 290**	-2 455
Eléments sujets à recyclage		**-8 977**	6 812
Engagements envers le personnel		**-2 146**	3 482
Effet d'impôts		**523**	-1 449
Eléments non sujets à recyclage		**-1 623**	2 033
Autres éléments du résultat global après impôts	10	**-10 600**	8 845
RESULTAT GLOBAL NET		**-43 223**	3 015
dont Groupe		**-43 356**	3 053
dont Participations ne donnant pas le contrôle		**133**	-38

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecarts de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 Juin 2021	57 992	100 410	-8 997	15 382	418	-10 090	2 384	157 500	37	157 536
Application interprétation IFRIC sur Engagement envers le personnel				917			-237	680		680
Au 1er Juillet 2021	57 992	100 410	-8 997	16 299	418	-10 090	2 147	158 179	37	158 215
Résultat net de la période				-5 792				-5 792	-38	-5 830
Autres éléments du résultat global	0	0	0	3 482	8 927	340	-3 905	8 845	0	8 845
Résultat global total	0	0	0	-2 310	8 927	340	-3 905	3 053	-38	3 015
Distribution de dividendes				-4 556				-4 556	-37	-4 593
Opérations sur actions propres			475	-57				418	0	418
Autres variations				0				0	139	139
Au 30 Juin 2022	**57 992**	**100 410**	**-8 522**	**9 376**	**9 345**	**-9 750**	**-1 758**	**157 093**	**101**	**157 195**

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecarts de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 Juin 2022	57 992	100 410	-8 522	9 376	9 345	-9 750	-1 758	**157 093**	**101**	**157 195**
Résultat net de la période				-32 756				**-32 756**	**133**	**-32 623**
Autres éléments du résultat global				-2 146	-12 081	-186	3 813	**-10 600**	**0**	**-10 600**
Résultat global total	0	0	0	-34 903	-12 081	-186	3 813	**-43 357**	**133**	**-43 223**
Distribution de dividendes				-1 197				**-1 197**	**0**	**-1 197**
Opérations sur actions propres			1 500	-714				**786**	**0**	**786**
Autres variations				2 475				**2 475**	**1**	**2 475**
Au 30 Juin 2023	**57 992**	**100 410**	**-7 022**	**-24 963**	**-2 736**	**-9 936**	**2 056**	**115 800**	**235**	**116 036**

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
Résultat avant impôts des activités poursuivies		**-32 895**	-2 161
Amortissements et provisions		32 030	3 860
Amortissements des droits d'utilisation		16 919	16 534
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		-1 912	-2 389
Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		293	348
Charges d'intérêts		4 592	1 256
Plus ou moins values de cessions		-3 223	-187
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		**48 699**	19 422
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ		**15 804**	**17 261**
Impôt sur le résultat payé		-2 606	-3 442
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		**13 198**	13 819
Diminution (+) et augmentation (-) stocks		18 525	-22 960
Diminution (+) et augmentation (-) clients		6 898	1 478
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs		-26 751	3 288
Autres diminutions (-) et autres augmentations (+)		1 971	-11 914
Variation du besoin en fonds de roulement lié l'activité		**643**	-30 108
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		**13 841**	-16 290
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles	11	-10 536	-8 853
. Corporelles	12	-4 265	-7 511
. Financières		-199	-93
Cessions d'actifs		2 941	3 347
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise	4	-10 365	-13 641
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS (B)		**-22 424**	-26 751
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Remboursement des passifs d'engagements locatifs	13	-18 749	-17 973
Remboursement d'emprunts		-527	-651
Emprunts souscrits		0	0
Distribution de dividendes		-1 197	-4 593
Acquisitions d'actions propres		-458	-568
Cessions d'actions propres		457	552
Opérations sur le capital		0	0
Intérêts payés		-4 592	-1 256
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		**-25 066**	-24 489
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées (D)		0	0
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (E)		-87	4
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D+E)		**-33 736**	**-67 525**
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 131	60 629
Concours bancaires		-55 578	-34 549
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE		**-41 447**	26 080
Trésorerie et équivalents de trésorerie		51 160	14 131
Concours bancaires		-126 342	-55 578
TRÉSORERIE A LA CLOTURE	18	**-75 182**	-41 446

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. GENERALITES

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 160 boulevard de Fourmies 59100 Roubaix, France.

Les comptes consolidés de l'exercice 2022/2023 clos le 30 juin 2023 ont été arrêtés par le Directoire le 5 septembre 2023. Ils sont établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2023 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2023.
L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Les principes comptables retenus au 30 juin 2023 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 30 juin 2022, à l'exception des normes et interprétations détaillées ci-dessous dans la note 2.2.1.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2023 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er juillet 2023.

Certaines normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations, dont les applications pourraient être rétrospectives. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 Evolution du référentiel comptable

2.2.1 Normes, amendements et interprétations applicables au 1er juillet 2022

Au 30 juin 2023, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er juillet 2022 sont les suivants :

NORMES / AMENDEMENTS / INTERPRETATIONS
Amendement à IAS 16 – *Revenus pré-utilisation d'un actif corporel*
Amendements à IAS 37 – *Coûts d'exécution d'un contrat*
Amendements à IFRS 3 – *Références au cadre conceptuel*
Améliorations annuelles des normes IFRS – *Cycle 2018-2020 (IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16, IAS 41)*

Suite à l'évolution législative de la réforme des retraites en France, le Groupe a appliqué une durée moyenne de départ à la retraite de 64 ans pour ses entités françaises. L'impact de cette réforme est un allongement de la durée de cotisation. Les comptes du 30 juin 2023 intègrent cet allongement qui a eu pour conséquence de réduire le montant de l'engagement de retraite pour un montant de 0,3 millions d'euros enregistrés dans le résultat opérationnel courant.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sont listées ci-dessous.

NORMES / AMENDEMENTS / INTERPRETATIONS
Amendement à IAS 1 – *Classement des passifs en tant que courant/non courant (applicable au 1er janvier 2024 selon l'iASB)*
Amendement à IAS 1 – *Informations à fournir sur les méthodes comptables (obligatoire en 2023)*
Amendement à IAS 8 – *Définition d'une estimation comptable (obligatoire en 2023)*
Amendement à IAS 12 – *Impôts différés rattachés à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (obligatoire en 2023)*

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes, amendements ou interprétations par anticipation. Les impacts consécutifs à leur première application sont en cours d'appréciation.

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 8
- les provisions - voir les estimations en note 26
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des tests de dépréciation - voir les hypothèses et estimations en note 14
- la valorisation des contrats de location - voir les estimations en note 13
- la dépréciation des stocks et des créances clients – voir les estimations en notes 15 et 16

2.4 Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.
Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 33 de l'annexe.

2.5 Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en milliers d'euros.

2.5.1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans "l'Etat du résultat global consolidé".
Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date, sauf Damartex Shanghai (peu significatives) qui clôture au 31 décembre.

2.7 Goodwill

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle de l'entité acquise ; et
- la juste valeur des actifs acquis et passifs repris en date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé au minimum chaque année (voir note 2.11).

Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la rubrique *Autres charges opérationnelles* dans le compte de résultat consolidé.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans.
Les logiciels développés en interne par le Groupe remplissant l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les relations clientèles/patientèles sont évaluées et portées à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprises. Ces actifs incorporels sont amortis suivant leur durée de vie estimée généralement comprise entre 5 et 15 ans.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.11).

Au sein du Groupe, les dépenses relatives aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de personnel et charges externes. Il s'agit essentiellement de frais de recherche qui ne sont pas activables au regard de la norme IAS 38.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production comprenant le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.
Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrain	Non amorti
Bâtiment lourd - composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger - composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	8 à 10 ans
Agencement des magasins	8 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installation téléphonique	5 à 8 ans
Véhicule	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.
Les constructions sont décomposées en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd 15 ans si bâtiment léger

2.10 Contrats de location

Le Groupe possède principalement des contrats de location immobilière relatifs aux baux commerciaux et des contrats de location de véhicules. Dans une moindre mesure, le Groupe dispose de quelques contrats de location d'équipements industriels ou informatiques. Le Groupe se situe exclusivement en situation de preneur.
Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès leur commencement pour la valeur actualisée des paiements futurs (principalement fixes) sur la base du taux marginal d'endettement du preneur à la date du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif sur une durée et dans un environnement économique similaires.
Ces contrats sont enregistrés en « passifs liés aux engagements locatifs » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation ».
Les immobilisations financées par des contrats de location sont amorties selon les mêmes durées que les immobilisations acquises en propre si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Dans le cas contraire, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.
Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.
La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période non résiliable de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Le Groupe applique les dispositions de l'IFRIC sur la durée non résiliable des contrats en intégrant des durées qui peuvent aller au-delà des durées contractuelles. L'actif « droit d'utilisation » fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers (en cas de changement d'indice ou de taux, de prolongation ou de résiliation ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance). L'actif « droit d'utilisation » est soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36.
Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire (inférieure ou égale à 5 000 USD) ou de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois) sont comptabilisés directement en charges opérationnelles.
Les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur concernent principalement du petit matériel informatique.

2.11 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.
Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.
Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.
La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.
La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession.
La valeur d'utilité est obtenue à partir des projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction), en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.
Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)
Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.
La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif), cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.
Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie a été effectuée au sein du groupe Damartex. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe.
Par ailleurs et en amont du test réalisé au niveau de l'UGT et si celle-ci dispose de magasins au sein de son activité, des tests de dépréciation sur les actifs affectés aux magasins sont réalisés au niveau de chaque magasin. Ces actifs sont le droit d'utilisation (Droit au bail) et les agencements du magasin. Les éventuelles dépréciations sont comptabilisées sur le magasin concerné.

2.12 Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont comptabilisés dans l'une des trois catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- à la juste valeur par résultat.

La classification et l'évaluation des actifs financiers reposent sur deux critères : le modèle économique de l'entité (collecte de flux contractuels ou monétisation par cession) pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.
Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par résultat, ils représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.
Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs évalués au coût amorti. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.
Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession.
Il n'y a pas de titres de participation de ce type au 30 juin 2023.

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement, diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.
Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.14 Clients et autres débiteurs

Les créances vis-à-vis des clients et autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction de la perte de crédit attendue dès la création de la créance.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.
Les résultats de cession de ces titres nets d'impôts sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.16 Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'attribution d'actions gratuites.
Le coût des attributions d'actions est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution.

La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses.
Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.18 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.
Cette rubrique peut notamment comprendre les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.
Le cas échéant, les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis, que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.19 Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.
Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en France et en Grande-Bretagne ;
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique, en Grande-Bretagne et en Allemagne ;
- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies) ;
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies) ;

- le régime de retraite article 83 pour certains salariés en France (cotisations définies).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.
Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.
Pour les régimes à prestations définies, la charge nette de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.
Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

En mai 2021, l'IFRS-IC conclut qu'une entité attribue des droits à une indemnité de retraite au titre de chaque année au cours de laquelle un employé rend des services à compter de la date à laquelle naît l'obligation pour la première fois et non sur toute la période d'emploi. La méthode d'étalement de la dette retenue par Damartex pour la plupart de ses entités françaises dans le cas particulier des régimes à prestations définies a été revue au 30 juin 2022 et est conforme avec cette interprétation.

Les écarts actuariels générés sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.
Des fonds sont affectés à la couverture d'engagement à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Ils sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de sur financement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous fondement.
En cas de sur financement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.20 Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.
Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.21 Impôts courants et différés

2.21.1 Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er juillet 2003, il est renouvelé par tacite reconduction tous les 5 ans. La quasi-totalité des sociétés françaises est comprise dans le périmètre de cette intégration au 1er juillet 2021 (à l'exception des acquisitions de l'année).

Selon la convention, la charge ou le bénéfice d'impôt lié(e) à l'intégration fiscale, calculé(e) entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Damartex, société tête de groupe.

De même l'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt pour Damartex.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.21.2 Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés pourront s'imputer ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant la période au cours de laquelle les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

2.22 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe a décidé de continuer à appliquer les dispositions de la norme IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture.
Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.
Damartex utilise des instruments de couverture dans le cadre de sa politique de gestion du risque financier dans un objectif strict de couverture.

A la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur ("Mark to Market").

Les instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie futurs ont des impacts suivants :

- les variations de valeur de sa part efficace sont enregistrées en capitaux propres en autres éléments du résultat global. Elles sont recyclées en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même reconnu en résultat et ce, dans la même rubrique ;
- la valeur temps (report/déport et prime d'option de change, basis spread des cross currency swaps) est enregistrée en capitaux propres en autres éléments du résultat global. Elle est prise dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément aux principes retenus par le Groupe

2.23 Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes à la clôture de l'exercice.

2.24 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Les ventes incluent principalement des ventes au détail dans le cadre des catalogues (canal vente par correspondance), des magasins (canal magasins) ou des sites e–commerce (canal e-commerce) ; des ventes de gros à des distributeurs et agents (canal Wholesales) ; et des prestations de services dans les activités santé du Groupe (canal services).

Les ventes au détail proviennent des activités Fashion et Home & Lifestyle du Groupe, ainsi que l'enseigne Sédagyl dans le pôle Healthcare. Ces ventes sont comptabilisées lors de l'achat par la clientèle. Les paiements peuvent être au comptant ou à la commande, à crédit ou en contre-remboursement.

Les ventes de gros sont présentes dans les activités Fashion et Home & Lifestyle et sont comptabilisées lors du transfert de propriété.

Les prestations de services concernent les enseignes Santéol, Msanté et Médical Santé du pôle Healthcare. Elles sont comptabilisées lors de la réalisation de la prestation.

Les frais d'expédition et de transport de marchandises à destination des clients sont compris dans les ventes lorsqu'ils sont inclus dans la facturation.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises, ristournes et retours. Ces retours sont estimés de manière statistique et sont enregistrés en réduction du chiffre d'affaires.

2.25 Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.26 EBITDA opérationnel

L'EBITDA opérationnel est un indicateur financier suivi au sein du Groupe. Il correspond au résultat opérationnel courant (voir note 2.27) retraité de l'ensemble des éléments calculés suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements
- Dotations et reprises de provisions d'exploitation (stocks, clients, provisions pour risques et charges, …)
- Autres charges calculées (ex : charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés)

Afin d'assurer une comparabilité et un suivi opérationnel de cet indicateur, les effets de la norme IFRS 16 sur les contrats de location simple sont exclus de celui-ci.

2.27 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.
Il correspond à la différence entre :

- le chiffre d'affaires réalisé d'une part, et
- les achats consommés, charges de personnel, charges externes, charges d'amortissements, charges d'amortissements des droits d'utilisation, dotations/reprises de provisions d'autre part.

2.28 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents de montants particulièrement significatifs qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant. Ils intègrent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration, des dépréciations d'immobilisations et le cas échéant, les dépréciations d'actifs liés aux tests de dépréciation.

2.29 Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.30 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées par le Président du Directoire pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.
Les secteurs opérationnels présentant des caractéristiques économiques similaires, sur la base des indicateurs de performance examinés par le principal décideur opérationnel et des autres critères énoncés par la norme, ont fait l'objet d'un regroupement pour déterminer les secteurs à présenter.

2.31 Changement de présentation

Afin d'améliorer l'information présentée en annexe, la rubrique "Actifs financiers" au 30 juin 2022 d'un montant de 7 865 milliers d'euros est présentée dans deux rubriques, la rubrique "Actifs financiers" pour un montant de 1 661 milliers d'euros et la rubrique "Autres actifs non courants" pour un montant de 6 204 milliers d'euros.

3. FAITS MARQUANTS

Renforcement du pôle Healthcare

Le 22 juillet 2022, le Groupe a fait l'acquisition de 100% des titres de la société ADS (Icelus Medical) par l'intermédiaire de la société Santéol Holding prestataire de santé à domicile, spécialisé dans la perfusion et la nutrition.
Le groupe Damartex renforce ainsi son pôle Healthcare.

Restructuration de l'endettement financier et sécurisation de nouveaux financements

Dans un contexte macroéconomique difficile lié à la guerre en Ukraine, à la pression inflationniste et à la crise de l'énergie, Damartex a anticipé, une tension de trésorerie prévue pour l'exercice 2023 2024.
Damartex a engagé des discussions avec ses partenaires bancaires et son actionnaire de référence (le Groupe familial Despature) afin de sécuriser les concours bancaires existants et négocier les termes de nouveaux financements.

Dans ce cadre, une procédure de conciliation a donc été ouverte par le Président du Tribunal de Commerce de Lille Métropole le 25 avril 2023 au bénéfice de Damartex. Cette procédure protège Damartex contre toute situation de défaut, les ratios financiers n'ont donc pas été testés au 30 juin 2023.

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 22 juillet 2022, le Groupe a procédé à l'acquisition de 100% des titres de la société ADS (Icelus Médical).
L'intégration de la société ADS dans les comptes du groupe Damartex est intervenue dès le 1er juillet 2022.

Cette acquisition vient renforcer le pôle Healthcare du Groupe.

Les travaux d'affectation du prix d'acquisition ont été finalisé au cours de l'exercice et ont aux résultats suivants :

- Reconnaissance d'une patientèle pour 5,2 millions d'euros amortie sur une durée de 15 ans
- Comptabilisation d'impôts différés associés pour -1,4 millions d'euros

Le tableau résume les modalités de comptabilisation de cette acquisition :

K€	Icelus
Ecart d'acquisition	5 540
Immobilisations incorporelles	5 253
Immobilisations corporelles	681
Droits Utilisation	194
Actifs financiers	221
Impôts différés passif	-1 355
Stocks	23
Créances clients nettes	43
Autres débiteurs	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie	487
Passifs liés aux engagements locatifs	-194
Dettes fournisseurs	-137
Autres dettes	-43
Coûts d'acquisition	10 737
Moins : trésorerie acquise	-487
Flux de trésorerie, nette de la tréso acquise	10 250

En application de la méthode du goodwill complet, le goodwill résiduel s'élève à 5,5 millions d'euros. Il correspond à un vrai savoir-faire métier des équipes et un potentiel de développement sur le marché de la Prestation de Santé A Domicile (PSAD).

Le Groupe a également finalisé les travaux d'affection du prix d'acquisition du groupe Médical Santé (pour rappel les titres avaient été acquis le 29 avril 2022). Ces travaux ont amené le Groupe à reconnaître une patientèle d'un montant

de 0,1 millions d'euros (faible montant lié à des durées de traitement relativement courte) à laquelle est associée un impôts différé pour un montant peu significatif. Cette patientèle sera amortie sur une durée de 3 ans.

Le goodwill résiduel s'élève à 5,3 millions d'euros et correspond à un vrai savoir-faire métier des équipes et à l'élargissement de la couverture du marché de Maintien à Domicile (MAD) sur lequel l'enseigne Sedagyl était déjà présente.

5. SECTEURS OPERATIONNELS

Les récentes acquisitions ne modifient pas les secteurs opérationnels existants, le Groupe reste organisé en trois secteurs d'activité distincts :

- le secteur « Fashion » regroupant les enseignes Damart, Afibel et Xandres qui commercialisent les articles textiles ;
- le secteur « Home & Lifestyle » regroupant les enseignes Coopers of Stortford, 3Pagen et Vitrine Magique qui commercialisent des produits d'équipements de la personne et de la maison ;
- le secteur « Healthcare » regroupant les enseignes Sédagyl, Santéol (incluant Perf R et JP Consult), MSanté (incluant Optimum Médical) et Médical Santé, spécialisées sur le secteur de la santé et du bien vieillir à domicile.

Toutes les récentes acquisitions viennent développer le secteur Healthcare du Groupe.

Ces secteurs donnent une vision pertinente de la performance du groupe Damartex, en lien avec sa stratégie.

30 juin 2022

En milliers d'euros	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	TOTAL
Chiffre d'affaires	535 486	147 553	35 939	**718 979**
EBITDA opérationnel	8 606	-3 048	3 307	**8 864**
Résultat opérationnel courant	3 894	-7 417	835	**-2 688**
Résultat opérationnel	5 474	-7 728	413	**-1 840**
Dotations aux amortissements	13 529	3 189	2 738	**19 456**
Investissements	13 667	2 134	563	**16 364**

30 juin 2023

En milliers d'euros	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	TOTAL
Chiffre d'affaires	498 369	110 990	41 071	**650 429**
EBITDA opérationnel	3 881	-8 904	4 106	**-918**
Résultat opérationnel courant	-7 798	-9 938	420	**-17 317**
Résultat opérationnel	4 367	-31 898	-2 753	**-30 283**
Dotations aux amortissements	13 998	2 636	3 750	**20 384**
Investissements	10 677	2 207	1 918	**14 802**

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon les enseignes :

En milliers d'euros		30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
FASHION	Damart	**403 423**	428 774
	Afibel	**62 965**	80 553
	Xandres	**31 980**	26 159
	Total Fashion	**498 369**	535 486
HOME & LIFESTYLE	3Pagen	**48 939**	68 777
	Vitrine Magique	**11 306**	16 327
	Coopers of Stortford	**50 744**	62 434
	Delaby	**0**	15
	Total Home & Lifestyle	**110 990**	147 553
HEALTHCARE	Sedagyl	**12 786**	20 655
	Santéol	**15 590**	10 293
	MSanté	**2 824**	2 343
	Médical Santé	**9 871**	2 649
	Total Healthcare	**41 071**	35 939
TOTAL		**650 429**	**718 979**

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon les canaux de distribution :

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Ventes par correspondance	**297 562**	382 111
E-Commerce	**115 389**	129 227
Magasins	**185 825**	170 164
Wholesales	**23 369**	22 193
Services	**28 284**	15 284
TOTAL	**650 429**	**718 979**

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients :

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
France	**331 483**	349 166
Bénélux	**110 243**	99 472
Grande-Bretagne	**156 628**	193 557
Allemagne	**44 999**	62 690
Autriche	**4 576**	6 200
Suisse	**2 462**	7 893
Tunisie	**39**	0
TOTAL	**650 429**	**718 979**

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	**3 666**	409
Autres produits opérationnels	**3 666**	409
Autres éléments opérationnels	**-3 175**	-796
Autres charges opérationnelles	**-3 175**	-796
Dépréciations d'actifs	**-13 462**	1 235
TOTAL	**-12 971**	**848**

Le résultat net sur cession d'actifs comprend principalement la cession d'un terrain dont le Groupe était propriétaire, cet actif était classé en actifs destinés à être cédés au 30 juin 2022.
Les autres charges opérationnelles sont composées de la poursuite de la mise en place d'évolutions organisationnelles (démarrées il y a deux exercices) et de divers éléments non récurrents (litiges, risques, …).
Les dépréciations d'actifs se composent de dépréciations liées à des pertes de valeur comptabilisées (cf note 14).

7. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Produits financiers	**4 875**	1 015
Effets de change	**0**	105
Produits financiers	**4 875**	1 120
Charges financières	**-3 998**	-482
Charges financières liés aux passifs d'engagements locatifs	**-1 607**	-959
Effets de change	**-1 883**	0
Charges financières	**-7 488**	-1 441
TOTAL	**-2 613**	**-321**

Le résultat financier est principalement impacté sur cet exercice par l'augmentation des charges d'intérêts compte tenu du niveau d'endettement du Groupe.

L'augmentation des charges financières liés aux passifs d'engagements locatifs se caractérise par l'intégration de nouveaux baux commerciaux dans le cadre de la norme IFRS 16.

8. IMPOTS

8.1 Impôts sur le résultat

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
RESULTAT AVANT IMPOT	**-32 895**	-2 160
Taux de l'impôt	*25,00%*	*27,50%*
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	**-8 224**	-594
Différences de taux (*)	**-1 274**	-780
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	**7 828**	5 278
Crédits d'impôts	**161**	-240
Charges non déductibles et divers	**1 236**	5
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	**-273**	3 669
Dont impôt exigible	**2 413**	1 978
Dont impôt différé	**-2 686**	1 691
Taux effectif d'imposition	***0,8%***	*-169,9%*

(*) Essentiellement liées aux activités hors de France ayant un taux d'impôts différents (Grande-Bretagne, Tunisie).

8.2 Impôts différés

Un actif net d'impôt différé n'est constaté que s'il est probable que l'entité disposera dans les prochains exercices d'un bénéfice imposable supérieur aux pertes existantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable. Cette probabilité est mesurée au 30 juin 2023 à partir des budgets, plans à moyen terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et des dispositions fiscales en vigueur dans chacun des pays.

L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

Le tableau suivant présente le montant des déficits pour le Groupe ainsi que la répartition entre l'activation ou non de ses déficits :

	30 JUIN 2022		
En milliers d'euros	Base	Montant impôts activés	Montant impôts non activés
Benelux	13 285		3 321
Grande-Bretagne	532	121	0
Allemagne	8 437		2 615
France	72 204		18 650
Suisse	7 652		1 760
TOTAL	**102 110**	**121**	**26 347**

En milliers d'euros	30 JUIN 2023 Base	Montant impôts activés	Montant impôts non activés
Benelux	15 462		3 866
Grande-Bretagne	4 366	615	477
Allemagne	17 117		5 306
France	87 244		21 811
Suisse	8 720		2 006
Chine	221		22
TOTAL	**133 130**	**615**	**33 487**

8.3 Analyse par pays

Impôts différés actifs

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Tunisie	**127**	145
TOTAL	**127**	**145**

Impôts différés passifs

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Allemagne	**4 609**	6 425
Benelux	**905**	1 035
Grande-Bretagne	**4 332**	5 324
France	**2 285**	4 927
TOTAL	**12 131**	**17 711**

8.4 Analyse par nature

Impôts différés actifs

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
IDA liés aux avantages du personnel	**2 140**	2 132
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	**1 278**	1 449
IDA sur instruments de couverture de change	**935**	0
IDA sur programme fidélité	**215**	219
IDA sur frais de publicité	**56**	165
IDA sur différences temporaires	**1 677**	1 802
IDA sur report déficitaires	**691**	121
IDA sur restructuration	**0**	0
IDA Autres	**937**	1 009
Compensation IDA/IDP	**-7 802**	-6 752
TOTAL	**127**	**145**

Impôts différés passifs

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
IDP liés aux avantages du personnel	**1 985**	2 116
IDP sur immobilisations (in)corporelles	**3 665**	4 368
IDP sur IFRS 16 - Contrat de location	**1 513**	1 585
IDP sur instruments de couverture de change	**0**	2 968
IDP sur autres différences temporaires	**43**	51
IDP liés aux marques et patientèles	**11 347**	12 299
Autres	**1 380**	1 076
Compensation IDA/IDP	**-7 802**	-6 752
TOTAL	**12 131**	**17 711**

Impôts différés, charge de l'exercice

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
ID liés aux avantages du personnel	**178**	-189
ID sur immobilisations (in)corporelles	**-434**	-202
ID sur autres différences temporaires, sociales et fiscales	**253**	2 007
ID sur instruments de couverture de change	**-613**	592
ID liés aux activations des déficits	**-615**	-98
ID sur dépréciations d'actifs	**-1 922**	0
Autres	**467**	-419
TOTAL	**-2 686**	**1 691**

9. RESULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	**-32 756**	**-5 792**
Nombre moyen d'actions	**11 598 500**	11 598 500
Nombre moyen d'actions propres	**374 268**	425 356
Nombre d'actions à retenir	**11 224 232**	11 173 144
Résultat net par action (en euros)	**-2,92**	-0,52
Effet de la dilution		
Effet dilutif (SO et AGA)	**-8 143**	-58 075
Nombre d'actions à retenir	**11 216 089**	11 173 144
Résultat net dilué par action (en euros)	**-2,92**	-0,52

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2022	ACHATS	VENTES	+/- VALUES REALISEES	30 JUIN 2023
Nombre d'actions propres	416 501	39 124	-100 476		**355 149**
Prix moyen (en euros)	20,46				**19,77**
TOTAL (en milliers d'euros)	**8 522**	**458**	**-1 911**	**-47**	**7 022**

10. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	30 JUIN 2022
Variation de valeur	11 351	339	3 482	**15 172**
Recyclage en résultat	-2 424			**-2 424**
Effets d'impôts	-2 455	0	-1 448	**-3 903**
TOTAL	**6 472**	**339**	**2 033**	**8 845**

En milliers d'euros	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	30 JUIN 2023
Variation de valeur	-22 278	-186	-2 146	**-24 610**
Recyclage en résultat	10 197			**10 197**
Effets d'impôts	3 290	0	523	**3 813**
TOTAL	**-8 791**	**-186**	**-1 623**	**-10 600**

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	30 JUIN 2023 BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	30 JUIN 2022 NET
Goodwill	**75 709**	**-12 223**	**63 486**	65 049
Brevets, licences, logiciels	**61 233**	**-44 599**	**16 634**	11 596
Marques	**75 772**	**-39 139**	**36 633**	42 863
Autres immobilisations incorporelles	**25 693**	**-5 390**	**20 303**	18 260
TOTAL	**238 407**	**-101 351**	**137 056**	**137 768**

11.1 Valeur brute

En milliers d'euros	GOODWILL	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2022	72 592	57 001	75 734	22 455	**227 782**
Acquisitions	0	1 306	2	9 128	**10 436**
Cessions	0	-8 283	0	0	**-8 283**
Effets de variations de change	-1	6	36	0	**41**
Variation de périmètre	3 307	-3	0	5 247	**8 551**
Autres mouvements	-189	11 206	0	-11 137	**-120**
Au 30 juin 2023	**75 709**	**61 233**	**75 772**	**25 693**	**238 407**

Les autres mouvements se composent essentiellement de mouvements entre immobilisations en cours et logiciel (liés à l'activation ou à l'abandon de projet informatique).

11.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	GOODWILL	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS	TOTAL
Au 30 juin 2022	-7 543	-45 405	-32 871	-4 195	**-90 014**
Amortissements et dépréciations	-6 913	-7 314	-6 230	-1 195	**-21 652**
Cessions	0	8 119	0	0	**8 119**
Effets de variations de change	0	-8	-38	0	**-46**
Variation de périmètre	2 233	9	0	0	**2 242**
Autres mouvements	0	0	0	0	**0**
Au 30 juin 2023	**-12 223**	**-44 599**	**-39 139**	**-5 390**	**-101 351**
Valeur nette au 30 juin 2023	**63 486**	**16 634**	**36 633**	**20 303**	**137 056**

Les dépréciations comptabilisées sur l'exercice sont détaillées dans la note 14.

11.3 Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par secteur opérationnel comme suit :

En milliers d'euros		GOODWILL	MARQUES	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Fashion	Damart	3 711	8 970	**12 681**	12 681
	Afibel	0	0	**0**	30
	Xandres	0	1 574	**1 574**	1 574
Home&Lifestyle	3 Pagen	0	13 226	**13 226**	23 638
	Coopers of Stortford	9 035	12 863	**21 898**	21 900
Healthcare	Santéol	34 240	0	**34 240**	28 700
	MSanté	11 207	0	**11 207**	13 907
	Médical Santé	5 293	0	**5 293**	5 482
TOTAL		**63 486**	**36 633**	**100 119**	**107 912**

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	30 JUIN 2023 BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	30 JUIN 2022 NET
Terrain	**6 240**	**-232**	**6 008**	6 229
Constructions	**71 711**	**-48 225**	**23 486**	25 688
Installations techniques, matériel et outillage	**42 198**	**-37 373**	**4 825**	5 424
Autres immobilisations corporelles	**113 115**	**-94 551**	**18 564**	21 963
Immobilisations corporelles en cours	**381**	**0**	**381**	927
TOTAL	**233 646**	**-180 381**	**53 264**	**60 230**

12.1 Valeur brute

En milliers d'euros	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2022	6 461	73 758	40 857	113 283	927	**235 285**
Acquisitions	0	661	738	2 983	-117	**4 265**
Cessions	0	-138	-1 125	-3 420	0	**-4 684**
Effets de variations de change	0	-3	-6	-10	-2	**-21**
Variation de périmètre	0	0	1 730	106	0	**1 836**
Autres mouvements	-221	-2 567	4	174	-427	**-3 037**
Au 30 juin 2023	**6 240**	**71 711**	**42 198**	**113 115**	**381**	**233 645**

Les autres mouvements correspondent essentiellement à des classements en actifs destinés à être cédés sur l'exercice 2023-2024, ils correspondent à des actifs peu stratégiques.

12.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2022	-232	-48 070	-35 433	-91 320	0	**-175 055**
Amortissements et dépréciations	0	-2 818	-1 505	-6 255	0	**-10 577**
Cessions	0	140	677	3 264	0	**4 081**
Effets de variations de change	0	-3	4	8	0	**9**
Variation de périmètre	0	0	-1 115	-39	0	**-1 154**
Autres mouvements	0	2 526	0	-210	0	**2 316**
Au 30 juin 2023	**-232**	**-48 225**	**-37 373**	**-94 551**	**0**	**-180 381**
Valeur nette au 30 juin 2023	**6 008**	**23 486**	**4 825**	**18 564**	**381**	**53 264**

Les dépréciations comptabilisées sur l'exercice sont détaillées dans la note 14.2.

13. CONTRAT DE LOCATION

13.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi par nature d'actif :

En milliers d'euros	30 JUIN 2023 BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	30 JUIN 2022 NET
Droits au bail	**7 326**	**-3 311**	**4 015**	3 952
Terrain et Constructions	**0**	**0**	**0**	0
Baux commerciaux	**136 777**	**-62 694**	**74 082**	70 457
Autres	**16 113**	**-7 444**	**8 669**	6 201
TOTAL	**160 216**	**-73 449**	**86 766**	**80 610**

Les baux commerciaux correspondent essentiellement aux contrats de locations immobilières relatifs aux activités magasins du Groupe.

La catégorie Autres porte sur les contrats de location simple relatifs aux véhicules, aux biens informatiques et industriels, ainsi qu'au matériel acquis en location financement.

13.1.1 Valeur brute

En milliers d'euros	DROITS AU BAIL	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	BAUX COMMERCIAUX	AUTRES	TOTAL
Au 30 juin 2022	7 676	0	116 462	12 467	**136 605**
Acquisitions	100	0	20 502	3 376	**23 978**
Cessions	-322	0	-169	0	**-491**
Effets de variations de change	-2	0	2	0	**0**
Variation de périmètre	-126	0	-20	270	**124**
Autres mouvements	0	0	0	0	**0**
	0	0	0	0	
Au 30 juin 2023	**7 326**	**0**	**136 777**	**16 113**	**160 216**

13.1.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	DROITS AU BAIL	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	BAUX COMMERCIAUX	AUTRES	TOTAL
Au 30 juin 2022	-3 724	0	-46 006	-6 266	**-55 996**
Amortissements et dépréciations	285	0	-16 886	-1 133	**-17 734**
Cessions	0	0	164	0	**164**
Effets de variations de change	2	0	-12	0	**-10**
Entrée périmètre	126	0	45	-45	**126**
Autres mouvements	0	0	0	0	**0**
					0
Au 30 juin 2023	**-3 311**	**0**	**-62 694**	**-7 444**	**-73 449**
Valeur nette au 30 juin 2023	**4 015**	**0**	**74 082**	**8 669**	**86 766**

13.2 Passifs d'engagements locatifs

Les passifs d'engagements locatifs se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	**30 JUIN 2023**	30 JUIN 2022
A un an au plus	**19 483**	17 674
Plus d'un an et moins de cinq ans	**49 172**	48 377
A plus de cinq ans	**12 908**	10 143
TOTAL	**81 563**	**76 194**

La variation des engagements locatifs au cours de l'exercice est constituée des éléments suivants :

En milliers d'euros	Location Financement	Location Simple	**TOTAL**
Au 30 juin 2022	4 241	71 953	**76 194**
Mise en place nouveaux contrats de location	3 377	20 553	**23 930**
Remboursement des passifs	-2 045	-16 699	**-18 744**
Effets de variations de change	0	-10	**-10**
Variation de périmètre	225	-32	**193**
Au 30 juin 2023	**5 798**	**75 765**	**81 563**

14. IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.2.1. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 11.3.

14.1 Hypothèses retenues

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme, établis sur une durée de 5 ans pour les UGT, est basé sur des données historiques de la société. Les taux de croissance à l'infini retenus au 30 juin 2023 sont :

- 0,5% pour les UGT du secteur opérationnel « Fashion » (idem au 30 juin 2022), sauf pour l'enseigne haut de gamme où le taux de 1% a été retenu au 30 juin 2023 idem au 30 juin 2022 ;
- 2% pour les UGT du secteur opérationnel « Home & Lifestyle » idem au 30 juin 2022 ;
- 2% pour les UGT du secteur opérationnel « Healthcare », idem au 30 juin 2022.

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation du cash-flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (0,83%) associé à une prime de risque (9%).

Le Groupe a retenu un taux différentié selon les différents secteurs opérationnels :

- 13% pour les UGT du secteur opérationnel « Fashion » contre 12% au 30 juin 2022 ;
- 13% pour les UGT du secteur opérationnel « Home & Lifestyle » contre 12% au 30 juin 2022 ;

- 9,5% pour les UGT du secteur opérationnel « Healthcare » contre 11,7% idem au 30 juin 2022 sauf pour MSanté taux de 13% testé pour la première fois cette année.

Comme pour chaque exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

Le Groupe a intégré la norme IFRS 16 dans les tests de dépréciation établis au 30 juin 2023. La méthode retenue consiste à intégrer les droits d'utilisation dans la valeur testée, nets des passifs liés aux engagements locatifs. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont également retraitées dans l'EBITDA retenu pour les tests.

14.2 Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation d'actifs réalisés cette année ont conduit le Groupe à constater plusieurs dépréciations pour un montant total de 13,5 millions d'euros (hors effet d'impôt différé associé).

	FASHION			HOME & LIFESTYLE		HEALTHCARE			
En millions d'euros	DAMART	AFIBEL	XANDRES	3PAGEN	COOPERS OF STORTFORD	SANTEOL	MSanté	Médical Santé	TOTAL
Paramètres retenus dans les analyses DCF									
Taux d'actualisation	12,0%	12,0%	12,0%	12,0%	12,0%	11,7%			
Taux de croissance long terme	0,5%	0,5%	1,0%	2,0%	2,0%	2,0%			
Valeur nette comptable des actifs à durée d'utilité indéterminée au 30 juin 2022 avant dépréciation									
Valeur nette comptable - Goodwill	3,7	-	-	4,2	9,0	28,7	13,9	5,5	**65,0**
Valeur nette comptable - Marque	9,0	-	1,6	19,4	12,9	-	-	-	**42,9**
Valeur nette comptable - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	3,2	-	0,7	-	-	-	-	-	**3,9**
Total	**15,9**	**-**	**2,3**	**23,6**	**21,9**	**28,7**	**13,9**	**5,5**	**111,8**
Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée en 2021/2022									
Dépréciation - Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation - Marque	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Valeur nette comptable au 30 juin 2022 après dépréciation - Total	**15,9**	**-**	**2,3**	**23,6**	**21,9**	**28,7**	**13,9**	**5,5**	**111,8**

	FASHION			HOME & LIFESTYLE		HEALTHCARE			
En millions d'euros	DAMART	AFIBEL	XANDRES	3PAGEN	COOPERS OF STORTFORD	SANTEOL	MSanté	Médical Santé	TOTAL
Paramètres retenus dans les analyses DCF									
Taux d'actualisation	13,0%	13,0%	13,0%	13,0%	13,0%	9,5%	13,0%		
Taux de croissance long terme	0,5%	0,5%	1,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%		
Valeur nette comptable des actifs à durée d'utilité indéterminée au 30 juin 2023 avant dépréciation									
Valeur nette comptable - Goodwill	3,7	-	-	4,2	9,0	34,2	13,9	5,3	**70,4**
Valeur nette comptable - Marque	9,0	-	1,6	19,4	12,9	-	-	-	**42,8**
Valeur nette comptable - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	3,3	-	0,7	0,0	-	0,0	-	-	**4,0**
Total	**15,9**	**-**	**2,3**	**23,7**	**21,9**	**34,3**	**13,9**	**5,3**	**117,2**
Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée en 2022/2023									
Dépréciation - Goodwill	-	-	-	(4,2)	-	-	(2,7)	-	**(6,9)**
Dépréciation - Marque	-	-	-	(6,2)	-	-	-	-	**(6,2)**
Dépréciation - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**(10,4)**	**-**	**-**	**(2,7)**	**-**	**(13,1)**
Valeur nette comptable au 30 juin 2023 après dépréciation - Total	**15,9**	**-**	**2,3**	**13,3**	**21,9**	**34,3**	**11,2**	**5,3**	**104,1**

Le Groupe a par ailleurs enregistré une dépréciation de 0,3 millions d'euros sur des actifs corporels magasin sur l'enseigne Damart.

Cette charge a été comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne Dépréciations d'actifs.

Pour tous les autres actifs testés, la valeur recouvrable s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable, aucune autre dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2023.

14.3 Sensibilités aux changements d'hypothèses

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation notamment sur le WACC et sur le taux de croissance à l'infini. Les résultats sont les suivants :

En millions d'euros	Hausse de 1% du taux WACC	Baisse de 0,5% du taux de croissance à l'infini
Variation de dépréciation (- : dépréciation complémentaire)	(1,7)	(1,2)

15. STOCKS

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Valeurs brutes	**140 754**	159 562
Dépréciation	**-14 583**	-17 075
TOTAL	**126 171**	**142 487**

16. CREANCES CLIENTS

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Valeurs brutes	**36 381**	43 916
Dépréciation	**-3 591**	-4 338
TOTAL	**32 790**	**39 577**

Echéancier des créances clients

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Non échues et non dépréciées	**24 747**	30 401
Echues, non dépréciées < 30 jours	**6 287**	5 915
Echues, non dépréciées > 30 jours	**1 861**	3 168
Echues et dépréciées	**3 486**	4 431
TOTAL	**36 381**	**43 916**

Risque clients

La très grande majorité des clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles.

Le risque clients porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Des provisions sont comptabilisées en fonction des probabilités de recouvrement pour faire face à ce risque.

17. AUTRES DEBITEURS

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Avances et acomptes versés	**2 710**	5 325
Charges constatées d'avance	**6 597**	5 146
Autres créances	**2 885**	6 288
TOTAL	**12 192**	**16 759**

18. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Comptes bancaires		**51 160**	14 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**51 160**	14 131
Concours bancaires	20	**-126 342**	-55 578
Trésorerie à la clôture		**-75 182**	**-41 447**

19. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Capital émis	**57 992**	57 992
Réserve légale	**9 458**	9 458
Prime d'émission	**100 410**	100 410
Ecarts de conversion	**-9 936**	-9 750
Autres réserves	**-9 266**	4 914
Résultat net	**-32 623**	-5 830
TOTAL	**116 036**	**157 195**

Au 30 juin 2023, le capital social est composé de 11.598.300 actions entièrement libérées de valeur nominale de 5 euros.

En considérant l'impact de la situation économique et de la dynamique de transformation du Groupe, le Directoire ne proposera pas la distribution d'un dividende lors de l'Assemblée Générale prévue le 16 novembre 2023. Pour rappel, le dividende au titre de l'exercice clos en 2022 était de 0,10€ par action.

20. DETTES FINANCIERES

20.1 Analyse par catégorie

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Emprunts bancaires		**457**	980
Dettes financières diverses		**446**	5 597
Dettes financières		**903**	6 577
Dettes location financement	13	**2 927**	0
Dettes financières à plus d'un an		**3 830**	6 577
Concours bancaires	18	**126 342**	55 578
Dettes financières		**126 342**	55 578
Dettes location financement	13	**2 871**	0
Dettes financières à moins d'un an		**129 213**	55 578
DETTES FINANCIERES		**133 043**	**62 155**

Les dettes de location financement, intégrée dans les passifs liés aux engagements locatifs, font partie de la dettes financières à compter du 30 juin 2023. A titre d'information, leurs valeurs au 30 juin 2022 étaient de 1 532 milliers d'euros pour la part à moins d'un an et de 2 710 milliers d'euros pour la part à plus d'un an.
Les dettes financières diverses contiennent majoritairement les paiements différés des titres des sociétés acquises sur l'exercice.

20.2 Analyse par taux

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Taux variable	**126 342**	55 578
Taux fixe	**6 701**	6 577
TOTAL	**133 043**	**62 155**

20.3 Analyse par devise

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
GBP	**0**	0
EUR	**133 043**	62 155
USD	**0**	0
TOTAL	**133 043**	**62 155**

20.4 Les covenants

Le Groupe dispose de lignes de financement d'un montant total de 120 millions assortis de covenants financiers spécifiant un niveau d'endettement net maximum par rapport à l'EBITDA et aux capitaux propres du Groupe.

Au 30 Juin 2023, Damartex avait entamé une procédure de conciliation dans le cadre du renouvellement de sa dette. Cette procédure protège Damartex contre toute situation de défaut, les ratios financiers n'ont donc pas été calculés et communiqués au 30 juin 2023.
L'ensemble des opérations de financement ont été réalisées conformément à l'accord conclu par le Groupe, ses partenaires bancaires historiques et son actionnaire référence le 19 juillet 2023 et homologué par le Tribunal de commerce de Lille Métropole le 28 juillet 2023.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

En milliers d'euros	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	39 577	39 577		39 577	
Trésorerie	14 131	14 131		14 131	
Dépôts et cautions	1 661	1 661		1 661	
Actifs financiers		0			
Instruments dérivés actifs	11 179	11 179			11 179
Instruments financiers actifs	66 549	66 549	0	55 370	11 179
Concours bancaires	-55 578	-55 578		-55 578	
Emprunts bancaires	-980	-980		-980	
Dettes financières diverses	-5 597	-5 597		-5 597	
Instruments dérivés passifs	-386	-386			-386
Fournisseurs	-114 066	-114 066		-114 066	
Instruments financiers passifs	-176 607	-176 607	0	-176 221	-386
TOTAL AU 30 JUIN 2022	**-110 058**	**-110 058**	**0**	**-120 851**	**10 793**

			VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
En milliers d'euros	**VALEUR COMPTABLE**	**JUSTE VALEUR**	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	**32 790**	**32 790**		32 790	
Trésorerie	**51 160**	**51 160**		51 160	
Dépôts et cautions	**1 834**	**1 834**		1 834	
Actifs financiers	**0**	**0**		0	
Instruments dérivés actifs	**9**	**9**			9
Instruments financiers actifs	**85 793**	**85 793**	0	85 784	9
Concours bancaires	**-126 342**	**-126 342**		-126 342	
Emprunts bancaires	**-457**	**-457**		-457	
Dettes financières diverses	**-446**	**-446**		-446	
Instruments dérivés passifs	**-3 747**	**-3 747**			-3 747
Fournisseurs	**-84 737**	**-84 737**		-84 737	
Instruments financiers passifs	**-215 729**	**-215 729**	0	-211 982	-3 747
TOTAL AU 30 JUIN 2023	**-129 935**	**-129 935**	**0**	**-126 197**	**-3 738**

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Pour faire face à cet engagement, pour rappel, le Groupe dispose de lignes de financement d'un montant total de 120 millions d'euros.

22. DETTES FINANCIERES NETTES

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	**51 160**	14 131
Dettes financières	20	**-133 043**	-62 155
TOTAL		**-81 883**	**-48 024**

La variation de la dette financière nette s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	30 JUIN 2022	Variation de trésorerie	Effets des variations de change	Variation de périmètre	Autres	30 JUIN 2023
Emprunt bancaire	-980	523				**-457**
Dettes financement location	0				-2 927	**-2 927**
Dettes financières diverses	-5 597	5 151				**-446**
Dettes financières à plus d'un an	-6 577	5 674	0	0	-2 927	**-3 830**
Dettes financement location	0				-2 871	**-2 871**
Dettes financières à moins d'un an	0	0	0	0	-2 871	**-2 871**
Actifs financiers à moins d'un an	0	-212		212		**0**
Actifs financiers à moins d'un an	0	-212	0	212	0	**0**
Trésorerie et équivalent de trésorerie	14 131	36 621	-79	487		**51 160**
Concours bancaire	-55 578	-70 756	-8			**-126 342**
Trésorerie	-41 447	-34 135	-87	487	0	**-75 182**
Dette fin. Nette (-) ; Excédent fin. Net (+)	-48 024	-28 673	-87	699	-5 798	**-81 883**

23. ENGAGEMENT D'ACHATS DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
A mois d'un an	**0**	0
Entre un an et cinq ans	**3 224**	5 815
A plus de cinq an	**0**	0
TOTAL	**3 224**	**5 815**

Suite aux acquisitions réalisés sur l'exercice sur le secteur « Healthcare », le Groupe a mis en place des engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle. La variation de ces engagements seront comptabilisés en contrepartie des réserves part du Groupe.

24. AVANTAGES AU PERSONNEL

24.1 Actifs liés aux avantages au personnel

En milliers d'euros	30 JUIN 2023 ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ACTIFS NETS	30 JUIN 2022 ACTIFS NETS
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	**-15 030**	**19 756**	**4 727**	6 204
TOTAL	-15 030	19 756	4 727	6 204

24.2 Passifs liés aux avantages au personnel

En milliers d'euros	30 JUIN 2023 ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	PASSIFS NETS	30 JUIN 2022 PASSIFS NETS
Indemnité départ à la retraite France	**-8 659**	**393**	**-8 266**	-8 035
Indemnité départ à la retraite Allemagne	**-7 551**		**-7 551**	-7 672
Provision préretraite Belgique	**-259**		**-259**	-242
Participation légale France	**-23**		**-23**	-26
TOTAL	-16 492	393	-16 099	-15 975

24.3 Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

En milliers d'euros		30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Coûts des services rendus		**-533**	-986
Coûts financiers nets		**-365**	-497
Charges nettes de l'exercice		**-898**	-1 484
Dont comptabilisé	en charges de personnel	**-533**	-986
	en charges financières	**-365**	-497

24.4 Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

En milliers d'euros	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2021	-9 912	869	-9 042
Evolution normative IFRIC	917		917
Charges nettes de l'exercice	-1 026	17	-1 009
- Coûts des services rendus	*-961*	*0*	*-961*
- Coûts financiers	*-65*	*0*	*-66*
- Rendement attendu du fonds	*0*	*17*	*17*
Cotisations versées	0	0	0
Prestations servies	370	-117	252
Ecarts actuariels générés	829	18	846
Au 30 juin 2022	-8 822	787	-8 035
Variation de périmètre	-69	0	**-69**
Charges nettes de l'exercice	-385	16	**-369**
- Coûts des services rendus	*-209*	*0*	***-209***
- Coûts financiers	*-175*	*0*	***-175***
- Rendement attendu du fonds	*0*	*16*	***16***
Cotisations versées	0	0	**0**
Prestations servies	629	-5	**624**
Ecarts actuariels générés	-12	-405	**-417**
Au 30 juin 2023	**-8 659**	**393**	**-8 266**

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

En milliers d'euros	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2021	-25 288	31 642	6 354
Charges nettes de l'exercice	-579	599	20
- Coûts des services rendus	*-104*		*-104*
- Coûts des services passés (égalité du minimum garanti)	*0*		*0*
- Coûts financiers	*-475*		*-475*
- Rendement attendu du fonds		*599*	599
Cotisations versées		295	295
Prestations servies	1 446	-1 446	0
Ecarts actuariels générés	5 862	-6 328	-466
Ecarts de conversion	-85	86	1
Au 30 juin 2022	-18 644	24 847	6 203
Charges nettes de l'exercice	-848	900	**53**
- Coûts des services rendus	*-179*		***-179***
- Coûts financiers	*-668*		***-668***
- Rendement attendu du fonds		*900*	***900***
Cotisations versées		95	**95**
Prestations servies	1 134	-1 134	**0**
Ecarts actuariels générés	3 279	-4 884	**-1 605**
Ecarts de conversion	49	-68	**-19**
Au 30 juin 2023	**-15 030**	**19 757**	**4 727**

Indemnité de départ à la retraite en Allemagne :

En milliers d'euros	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2021	-10 893	0	-10 893
Charges nettes de l'exercice	121		121
- Coûts des services rendus	*78*		*78*
- Coûts financiers	*43*		*43*
- Rendement attendu du fonds			*0*
Cotisations versées			0
Prestations servies			0
Ecarts actuariels générés	3 100		3 100
Au 30 juin 2022	-7 672	0	-7 672
Charges nettes de l'exercice	-198		**-198**
- Coûts des services rendus	*15*		**15**
- Coûts financiers	*-213*		**-213**
- Rendement attendu du fonds			**0**
Cotisations versées			**0**
Prestations servies			**0**
Ecarts actuariels générés	319		**319**
Au 30 juin 2023	**-7 551**	**0**	**-7 551**

24.5 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
France		
Taux d'actualisation	**3,7%**	2,0%
Taux de croissance attendue des salaires	**2,4%**	1,0%
Grande -Bretagne		
Taux d'actualisation	**5,2%**	3,8%
Taux de croissance attendue des salaires	**3,3%**	3,3%
Allemagne		
Taux d'actualisation	**3,7%**	3,1%
Taux de croissance attendue des salaires	**2,1%**	2,0%

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé par zone géographique par référence aux taux de rendement des obligations notées AA à la date de clôture.

Taux de turnover

En France, le taux est calculé par société, selon la catégorie socio-professionnelle. Il est décroissant selon l'âge du salarié. Le taux moyen n'excède pas 10%.

En Grande-Bretagne, les droits sont définitivement acquis au cours de la période de présence des salariés, le taux de turnover n'est donc pas utilisé.

24.6 Test de sensibilité

24.6.1 Engagements

Au 30 juin 2023 la variation d'un point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

En milliers d'euros	DIMINUTION DE 1 POINT	AUGMENTATION DE 1 POINT
France		
Impact coûts des services rendus	45	-30
Impact capitaux propres de la dette	-422	1 152
Grande -Bretagne		
Impact coûts des services rendus	0	0
Impact capitaux propres de la dette	-2 255	2 255
Allemagne		
Impact coûts des services rendus	10	-8
Impact capitaux propres de la dette	-1 092	886

24.6.2 Actifs de couverture

En France, l'actif de couverture est principalement constitué de produits à taux fixes. Le montant de l'actif est relativement stable depuis plusieurs exercices, il n'y a plus de versement complémentaire dans le fonds.

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations.

Au 30 juin 2023 la variation d'un point du taux d'actualisation n'aurait pas d'effets significatifs sur le rendement attendus des actifs.

25. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Passifs non courants	**1 272**	1 294
Dettes de rachat de droits de vote	**2 114**	1 325
TOTAL	**3 386**	**2 619**

Le Groupe a mis en place des promesses d'achat et de vente croisées avec les tiers détenant les droits de vote résiduels du périmètre Santéol, promesses à échéance 4 ans. Cette dette est valorisée à 2,1 millions d'euros au 30 juin 2023, elle est évaluée à la juste valeur et les variations sont comptabilisées en compte de résultat. Du fait ce cet engagement le Groupe n'a pas reconnu d'intérêts minoritaires.

26. PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2022	1 094	816	959	2 868
Dotation	122	1 286	750	**2 158**
Utilisation	-110	-268	-80	**-458**
Variations de change		0	0	**0**
Au 30 juin 2023	**1 106**	**1 834**	**1 629**	**4 568**

27. AUTRES DETTES

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Avances et acomptes reçus	**15 831**	16 534
Dettes sociales	**24 368**	24 757
Dettes fiscales	**10 571**	10 042
Produits constatés d'avance	**1 669**	1 344
Autres dettes	**1 959**	3 528
TOTAL	**54 398**	**56 204**

28. INSTRUMENTS DERIVES

28.1 Synthèse

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Instruments dérivés actifs	**9**	11 179
Instruments dérivés passifs	**-3 747**	-386
TOTAL	**-3 738**	**10 793**

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

28.2 Analyse des instruments dérivés

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
CHF	**8**	-218
USD	**-3 437**	10 811
GBP	**-310**	199
TOTAL	**-3 738**	**10 793**

29. GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme. Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe.

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

29.1 Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD réalisés par des filiales ayant l'euro ou la livre sterling comme devise fonctionnelle compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient. Par ailleurs, certaines filiales de la zone euro réalisent des ventes en devises étrangères principalement en livre sterling.

En milliers d'euros	TOTAL
Au 30 juin 2021	-279
Variations capitaux propres	8 927
Impact résultat financier	2 145
Au 30 juin 2022	10 793
Variations capitaux propres	-13 935
Impact résultat financier	-596
Au 30 juin 2023	**-3 738**

Le tableau suivant présente la sensibilité des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

	30 JUIN 2023	
En milliers d'euros	- 5%	+ 5%
CHF	8	-8
USD	426	-7 300
GBP	210	-830
TOTAL	**644**	**-8 138**

29.2 Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont principalement composés au 30 juin 2023 de concours bancaires.
A ce jour, les concours bancaires, rémunérés à taux variables, ne font l'objet d'aucune couverture.

29.3 Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits baux, des concours bancaires, des lignes de financement moyen terme.

Le Groupe ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

En milliers d'euros	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		1 119	962	3 140		5 221
Dettes financières diverses		190		5 407		5 597
Fournisseurs	64 538	49 528				114 066
Lignes de crédit moyen terme		55 000				55 000
Concours bancaires	578					578
Au 30 juin 2022	**65 116**	**105 837**	**962**	**8 547**	**0**	**180 462**

En milliers d'euros	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	**TOTAL**
Prêts et emprunts portant intérêts		1 605	1 580	3 070		**6 255**
Dettes financières diverses			146	300		**446**
Fournisseurs	46 797	37 749	35	155		**84 737**
Lignes de crédit moyen terme		120 000				**120 000**
Concours bancaires	6 342					**6 342**
Au 30 juin 2023	**53 139**	**159 354**	**1 761**	**3 525**	**0**	**217 780**

29.4 Risque action

Au 30 juin 2023, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

29.5 Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possibles afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis des actionnaires et à respecter les seuils fixés légalement.

Compte tenu de la procédure de conciliation ouverte pour le groupe Damartex, qui protège le Groupe contre toute situation de défaut financier, le test des covenants financiers n'a pas effectué par les prêteurs au 30 juin 2023.

Le Groupe dispose d'un contrat de liquidité. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements. Les engagements portent sur un minimum de 150 milliers d'euros de trésorerie et sur 3 000 actions.

29.6 Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

29.7 Risque climatique

Identification du risque

Comme pour toute entreprise, les activités du Groupe sont exposées aux risques physiques et de transition liée au changement climatique. L'accroissement des risques d'origine naturelle, extrêmes ou chroniques, la perte de la biodiversité, et l'accroissement de la pression sur la ressource en eau pourraient, en perturbant les opérations et la Supply Chain du Groupe, impacter la disponibilité des produits finis. La raréfaction des ressources et la mise en œuvre de la transition vers une économie bas carbone pourraient également augmenter les coûts de production. Enfin, les choix des consommateurs pourraient être influencés de manière croissante par l'impact associé à l'utilisation d'un produit (son empreinte carbone, son empreinte eau, son impact sur la biodiversité) tout comme par la performance environnementale globale du Groupe. Ainsi, si le Groupe n'anticipait pas suffisamment l'ensemble de ces impacts et ne s'engageait pas dans une démarche volontaire d'adaptation au changement climatique, sa performance financière et sa réputation pourraient être impactées.

Gestion du risque

La prise en considération des enjeux environnementaux, et notamment la lutte contre le changement climatique, fait partie intégrante du modèle d'affaires de Damartex. Le programme RSE Change Our World structure l'engagement d'atténuation des activités du Groupe autour d'objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs couvrent l'intégralité des impacts associés à la chaîne de valeur de Damartex afin de réduire l'impact non seulement des sites de production et de distribution, mais aussi de ses chaînes d'approvisionnement ainsi que les impacts associés à l'utilisation des produits par les consommateurs. Le Groupe s'est fixé des objectifs qui correspondent à ce que les dernières données scientifiques sur le climat jugent nécessaire pour suivre la trajectoire de + 1,5 °C à l'horizon 2050 développés dans la déclaration de performance extra-financière.

29.8 Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex, lors des exercices précédents, a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations. La répartition est restée stable sur cet exercice.

30. STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. A partir de cette date, une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés. Au 30 juin 2023, la charge IFRS 2 annuelle représente 293 milliers d'euros (348 milliers d'euros au 30 juin 2022). Elle est comptabilisée en *Charges de personnel*.

30.1 Plans de stock-options

Le groupe ne dispose pas de plan de stock-options sur les trois derniers exercices.

30.2 Plans d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	ACTIONS ACQUISES	**NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2023**
2 décembre 2019	49	47 253	14,00	02/12/2022	02/12/2022	-36 225	-11 028	**0**
21 janvier 2020	1	750	14,00	21/01/2023	21/01/2023	-525	-225	**0**
17 novembre 2020	50	45 721	10,00	17/11/2022	17/11/2022	-5 500	-40 221	**0**
21 décembre 2020	1	10 000	10,00	30/06/2023	30/06/2023	0	-10 000	**0**
3 novembre 2021	51	48 192	21,00	03/11/2024	03/11/2024	-44 634	-313	**3 245**
1 septembre 2022	1	10 000	9,75	01/09/2024	01/09/2024			**10 000**
12 décembre 2022	61	57 313	13,45	12/12/2025	12/12/2025	-33 930		**23 383**
4 janvier 2023	1	2 500	12,00	04/01/2025	04/01/2025			**2 500**
1 février 2023	1	8 000	11,60	01/02/2026	01/02/2026			**8 000**
Total		229 729				-120 814	-61 787	47 128

Les attributions d'actions gratuites sont soumises à des conditions de présence et/ou de performance.

31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	A un an au plus	Plus d'un an et mois de 5 ans	A plus de cinq ans	**30 JUIN 2023**	30 JUIN 2022
Cautions bancaires		3 533		**3 533**	831
Garanties données			4 592	**4 592**	3 049
TOTAL	0	3 533	4 592	8 125	3 880

Ces engagements hors bilan comprennent des garanties données aux autorités douanières et aux établissements bancaires.

32. EFFECTIFS

	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Effectif moyen	**3 094**	3 327

33. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées au 30 juin 2023 :

RAISON SOCIALE	SIEGE	% DE CONTROLE 30 JUIN 2023	% D'INTERET 30 JUIN 2023	% D'INTERET 30 JUIN 2022
Damartex	Roubaix (France)	**(mère)**		
Damart	Roubaix (France)	**100,00**	**100,00**	100,00
D.S.B.	Roubaix (France)	**100,00**	**100,00**	100,00
Vernier Leurent	Roubaix (France)	**100,00**	**100,00**	100,00
Damartex UK Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	**100,00**	**100,00**	100,00
SHC	Bingley (Grande Bretagne)	**100,00**	**100,00**	100,00
Damart Swiss AG	Genève (Suisse)	**100,00**	**100,00**	100,00
Damart TSD	Dottignies (Belgique)	**100,00**	**100,00**	100,00
DMT	Zaghouan (Tunisie)	**100,00**	**100,00**	100,00
Afibel	Villeneuve d'Ascq (France)	**100,00**	**100,00**	100,00
Silveredge	Villeneuve d'Ascq (France)	**0,00**	**0,00**	100,00
TEDL	Bishops Stortford (Grande Bretagne)	**100,00**	**100,00**	100,00
TEDR	Bishops Stortford (Grande Bretagne)	**100,00**	**100,00**	100,00
Xandres NV	Destelbergen (Belgique)	**100,00**	**100,00**	100,00
Xandres Nederland BV	Naarden (Pays Bas)	**100,00**	**100,00**	100,00
Xandres DE	Alsdorf (Allemagne)	**100,00**	**100,00**	100,00
3Pagen Versand und Handelsgesellschaft GmbH	Alsdorf (Allemagne)	**100,00**	**100,00**	100,00
3Pagen Vertriebsgesellschaft AG	Otelfingen (Suisse)	**100,00**	**100,00**	100,00
3Pagen Handelsgesellschaft mbH	Hallein (Autriche)	**100,00**	**100,00**	100,00
Damartex Shanghaï	Shanghai (Chine)	**100,00**	**100,00**	100,00
Santéol Holding	Strasbourg (France)	**95,00**	**100,00**	100,00
Santéol Strasbourg	Strasbourg (France)	**97,50**	**100,00**	100,00
Santéol Méditerranée	Aix en Provence (France)	**95,00**	**100,00**	100,00
Deppsoft	Krautergersheim (France)	**0,00**	**0,00**	100,00
Santéol Ile de France	Croissy Sur Seine (France)	**97,50**	**100,00**	100,00
Perf R	Palaiseau (France)	**0,00**	**0,00**	100,00
Santéol Centre-Est	Mouroux (France)	**100,00**	**100,00**	100,00
Icelus	Villeparisis (France)	**100,00**	**100,00**	0,00
Lellis Group	Granville (France)	**80,00**	**80,00**	80,00
MSanté	Granville (France)	**100,00**	**80,00**	80,00
Optimum Medical	Montpellier (France)	**100,00**	**80,00**	80,00
Médical Santé Grand Nord	Mons-En-Baroeul (France)	**95,00**	**95,00**	95,00
Médical 59	Tourcoing (France)	**0,00**	**0,00**	95,00
Médical Santé Grand Ouest	Granville (France)	**0,00**	**0,00**	95,00
Médical Santé Grand Sud	Mouans-Sartoux (France)	**0,00**	**0,00**	95,00
Solutions Médicales Adaptées	Mons-En-Baroeul (France)	**100,00**	**95,00**	95,00

34. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

34.1 Relations entre Damartex et la société mère

La société mère de Damartex est la société JPJ-D.
Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D.

34.2 Relations entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale ;
- cash pooling ;
- prestations de services.

34.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 657 milliers d'euros.

En milliers d'euros	**30 JUIN 2023**	30 JUIN 2022
Montant des rémunérations allouées	**592**	1 095
Avantages postérieurs à l'emploi	**58**	8
Paiement en actions	**7**	68
TOTAL	**657**	1 171

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite.
Le paiement en actions représente la charge IFRS 2 des plans d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

34.4 Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

- **Stock-options**

Aucun plan de stock-options en cours au 30 juin 2023.

- **Actions gratuites**

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE FIN DE CONSERVATION	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2023	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2022
2 décembre 2019	14,00	02/12/2022	02/12/2022	0	10 791
17 novembre 2020	10,00	17/11/2022	17/11/2022	0	40 970
21 décembre 2020	10,00	30/06/2023	30/06/2023	0	10 000
3 novembre 2021	21,00	03/11/2024	03/11/2024	3 245	3 469
12 décembre 2022	13,45	12/12/2025	12/12/2025	23 383	0
Total				26 628	65 230

35. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Opérations de restructuration et mise en place de nouveaux financements

Le 28 juillet 2023, le Tribunal de Commerce de Lille Métropole a homologué l'accord conclu par Damartex, ses partenaires bancaires historiques et son actionnaire de référence. Cet accord signé le 19 juillet 2023 est composé des termes qui suivent :
- Mise à disposition de Damartex par ses partenaires bancaires historiques de prêts garantis par l'Etat « Résilience » d'un montant total de 35 millions d'euros en principal ;
- Refinancement des lignes RCF existantes par un nouveau crédit renouvelable syndiqué d'un montant total de 120 millions d'euros en principal ;
- Mise à disposition de Damartex par son actionnaire de référence d'un prêt d'actionnaire d'un montant total de 8,5 millions d'euros en principal ;
- Maintien des découverts consentis à Damartex pour un montant total de 21 millions d'euros en principal ; et
- Confirmation des crédits documentaires, à hauteur de 10,5 millions d'euros en principal, répartis entre Damart SAS et Damartex UK Ltd.

Etude de la mise en vente de l'enseigne Afibel

Le 5 septembre 2023, Damartex a annoncé la mise en vente de l'enseigne Afibel.
Spécialiste de la clientèle sénior, le Groupe travaille depuis plusieurs années à renforcer son offre et sa présence auprès de cette clientèle, dans l'ensemble de ses pôles.
La situation économique actuelle et particulièrement les difficultés rencontrées par le marché du textile imposent au Groupe de repenser sa stratégie de développement du pôle Fashion. Dans cette optique, Damartex a fait le choix de de mettre en vente l'activité Afibel et concentrer ses efforts et investissements sur les marques Damart et Xandres.

RAPPORT FINANCIER
2022-2023

RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX

Résultats Financiers de Damartex

Au cours des 5 derniers exercices

(en euros)

DATE D'ARRETE	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	57 991 500	57 991 500	57 991 500	103 096 000	103 096 000
Nombre d'actions ordinaires	11 598 300	11 598 300	11 598 300	7 364 000	7 364 000
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 801 313	2 026 526	366 002	366 000	392 300
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 538 858	24 566 325	6 758 351	-3 966 760	10 332 686
Impôts sur les bénéfices	-1 128 211	-771 762	-1 205 122	-1 014 383	501 950
Dot. Amortissements et provisions	63 132 532	35 444 119	-9 223 277	34 541 726	62 267 112
Résultat net	-57 465 464	-10 106 031	17 186 750	-37 395 103	-52 436 376
Résultat distribué	1 124 581	4 466 292	0	0	3 520 390
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,49	2,18	0,69	-0,40	1,33
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-4,95	-0,87	1,48	-5,09	-7,12
Dividende attribué	0,10	0,39	0,00	0,00	0,48
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	29	16	1	1	2
Masse salariale	2 135 559	1 028 372	690 445	599 073	680 220
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales…)	2 301 475	794 046	294 374	449 916	437 329

RAPPORT FINANCIER
2022-2023

COMPTES SOCIAUX

BILAN SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Capitaux propres	184 179	195 410
Résultat bilan	-57 465	-10 106
SITUATION NETTE	**126 714**	**185 304**
Provisions risques et charges	690	1 238
Dettes LMT		
CAPITAUX PERMANENTS	**127 404**	**186 542**
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	151 869	194 779
FONDS DE ROULEMENT	**-24 465**	**-8 237**
Stocks nets	0	0
Clients	0	832
Autres créances	80 709	61 554
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 045	0
Fournisseurs	1 514	572
Autres dettes	15 853	17 320
BFDR	**64 387**	**44 494**
Trésorerie actif	36 884	2 714
Trésorerie passif	125 736	55 445
TRESORERIE	**-88 852**	**-52 731**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

En milliers d'euros	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Chiffre d'affaires net	4 801	2 027
Charges d'exploitation	-6 394	-3 359
• Personnel	-4 437	-1 822
• Impôts et taxes	-140	-124
• Autres achats et charges externes	-1 555	-794
• Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	-262	-619
Résultat d'exploitation	-1 593	-1 333
Résultat financier	-53 693	-9 369
Résultat courant avant IS	-55 286	-10 702
Résultat exceptionnel	-3 307	-176
Résultat avant IS	-58 593	-10 878
Impôts sur sociétés	1 128	772
RESULTAT NET	**-57 465**	**-10 106**

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023. Les comptes annuels ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général 2018-07 du 10 décembre 2018 avec les dernières normes en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE

Méthode d'évaluation :
Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Méthode de présentation
Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS MARQUANTS

Le 3 août 2022, Damartex a cédé 100% du capital de la société Silveredge, à la société Médical Santé Grand Nord.

Le 2 décembre 2022, Damartex a fait une augmentation le capital social par apport en numéraire à sa filiale belge Xandres NV, pour un montant de 3 000 000 €.

Restructuration de l'endettement financier et sécurisation de nouveaux financements :

Dans un contexte macroéconomique difficile lié à la guerre en Ukraine, à la pression inflationniste et à la crise de l'énergie, Damartex a anticipé, une tension de trésorerie prévue pour l'exercice 2023 2024.

Damartex a engagé des discussions avec ses partenaires bancaires et son actionnaire de référence (le Groupe familial Despature) afin de sécuriser les concours bancaires existants et négocier les termes de nouveaux financements.

Dans ce cadre, une procédure de conciliation a donc été ouverte par le Président du Tribunal de Commerce de Lille Métropole le 25 avril 2023 au bénéfice de Damartex. Cette procédure protège Damartex contre toute situation de défaut, les ratios financiers n'ont donc pas été testés au 30 juin 2023.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 28 juillet 2023, le Tribunal de Commerce de Lille Métropole a homologué l'accord conclu par Damartex, ses partenaires bancaires historiques et son actionnaire de référence
Cet accord signé le 19 juillet 2023 est composé des termes qui suivent :
- Mise à disposition de Damartex par ses partenaires bancaires historiques de prêts garantis par l'Etat « Résilience » d'un montant total de 35M€ en principal ;
- Refinancement des lignes RCF (Revolving Credit Facilities) existantes par un nouveau crédit renouvelable syndiqué d'un montant total de 120M€ en principal ;
- Mise à disposition de Damartex par son actionnaire de référence d'un prêt d'actionnaire d'un montant total de 8,5M€ en principal ;
- Du maintien des découverts consentis à Damartex pour un montant de 21M€ en principal ;
- Confirmation des crédits documentaires à hauteur de 10,5M€ en principal réparti entre ses deux filiales : Damart SAS et Damartex UK Ltd.

Par ailleurs, le 5 septembre 2023, Damartex a annoncé la mise en vente de l'enseigne Afibel. La situation économique actuelle et particulièrement les difficultés rencontrées par le marché du textile imposent au Groupe de repenser sa stratégie de développement du pôle Fashion. Dans cette optique, Damartex a fait le choix de de mettre en vente l'activité Afibel et concentrer ses efforts et investissements sur les marques Damart et Xandres.
En complément de la dépréciation des titres, une dépréciation du compte courant d'Afibel dans les comptes de Damartex a été passée au 30 juin 2023 pour un montant de 20M€.
Il a été également décidé d'arrêter l'activité de Damartex Shanghai Ltd.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
L'opportunité de constituer une dépréciation ainsi que le montant de celle-ci est déterminé en fonction de la valeur d'utilité des titres et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (Cash-Flow prévisionnels, perspectives de résultats et de rentabilité, etc.).

Selon ces critères, des dépréciations ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022 pour 38 500k€, ainsi que des reprises pour 3 609k€.
Au 30 juin 2023 et après actualisation de ces mêmes critères, de nouvelles dépréciations ont été constatées dans les comptes à hauteur de 44 209k€ (20,6M€ 3Pagen, 13.4M€ Damartex UK, 6.6M€ Coopers, 1.9 M€ Afibel entre autres), ainsi qu'une reprise pour 3,3M€ liées à la cession de Silveredge (se reporter aux faits marquants).
Le total des dépréciations sur titres au 30 juin 2023 chez Damartex, s'élève à 167 598k€ portant la valeur nette des titres à 149 980k€.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Seules les moins-values potentielles donnent lieu à des provisions calculées par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values. Les actions propres affectées aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont classées en valeurs mobilières de placement.

DISPONIBILITES - EMPUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Le Groupe dispose de lignes de financement d'un montant total de 120 millions assortis de covenants financiers spécifiant un niveau d'endettement net maximum par rapport à l'EBITDA et aux capitaux propres du Groupe.
Au 30 Juin 2023, Damartex avait entamé une procédure de conciliation dans le cadre du renouvellement de sa dette. Cette procédure protège Damartex contre toute situation de défaut, les ratios financiers n'ont donc pas été calculés et communiqués au 30 juin 2023.
L'ensemble des opérations de financement ont été réalisées conformément à l'accord conclu par le Groupe, ses partenaires bancaires historiques et son actionnaire référence le 19 juillet 2023 et homologué par le Tribunal de commerce de Lille Métropole le 28 juillet 2023.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale brute. Lorsqu'il existe un risque d'irrécouvrabilité, une provision pour dépréciation est constituée et vient en déduction de cette valeur brute

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Retraites :
Pour mémoire au 30 juin 2022,

Changement de Méthode d'évaluation :
Conformement à la derniere mise à jour de la réglementation ANC2013-2 du 7-13-2013 modifié le 5-11-2021, la société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies, en vertu desquels :
- les salariés ont droit à une indemnité forfaitaire dès lors qu'ils atteignent un certain âge de départ à la retraite et qu'ils sont toujours employés par l'entité à cette date
- le montant de l'indemnité de départ à la retraite octroyée à un salarié dépend de l'ancienneté de celui-ci dans l'entité et est plafonnée à un nombre d'année de présence consécutives.
L'IFRS-IC conclut qu'une entité attribue des droits à une indemnité de retraite au titre de chaque année au cours de laquelle un employé rend des services à compter de la date à laquelle naît l'obligation pour la première fois et non sur toute la période d'emploi.

Au 30 juin 2023 :
Mise en application de la Loi 2023-270 du 14 avril 2023
L'hypothèse concernant l'âge de départ à la retraite a été ajusté à 64 ans suite à la réforme des retraites (63 ans au 30 juin 2022).
L'impact, dans les comptes de Damartex a été comptabilisé en un produit de 21K€.

Cet engagement est réévalué à chaque clôture.
Les hypothèses retenues au 30 juin 2023 sont les suivantes :
Taux d'actualisation : 3.70 %
Rendement à long terme attendu des actifs : 3.70 %
Taux augmentation future des salaires : 2.38 %
Au 30 juin 2023, le passif net lié à cet engagement pour la société Damartex, s'élève à
197 K€.

Dettes sur Minoritaires :
Damartex a mis en place des promesses d'achat et de vente croisées avec les actionnaires minoritaires :
- du groupe Santéol à échéance 5 ans. Au 30/06/23 le montant de l'engagement associé est estimé à 2.1 millions d'euros.
- du groupe Lellis (acquis sur l'exercice) à échéance 5 ans. Au 30/06/23 le montant de l'engagement associé est estimé à 2.1 millions d'euros.
- du groupe Médical Santé (acquis sur l'exercice) à échéance 5 ans. Au 30/06/23 le montant de l'engagement associé est estimé à 0,98 million d'euros.

INFORMATION SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 18 novembre 2020 et du 18 novembre 2021, la société a acheté 39.124 actions au cours moyen de 11,89€, et vendu 100.479 actions au cours moyen de 19,02€.

Il n'y a pas eu de frais de négociation sur cet exercice.

Les 39.124 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, et ce afin d'animer le marché pour un montant de 465 254 €.
Par ailleurs, 61 787 actions auto-détenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2022/2023 et remises aux bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions existantes.
Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 355 149 actions au 30 juin 2023. Elles représentent 3,06 % du capital.

ECARTS DE CONVERSION

Les dettes et créances en devises existant au bilan à la clôture de l'exercice sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place. L'écart éventuellement constaté est enregistré en écart de conversion.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans l'entreprise, s'élève à 592 115€.

HONORAIRES

Le montant HT des honoraires de nos commissaires aux comptes facturés, s'élève à 98 182€.
- PWC, Lille pour 49 095€
- Ernst&Young et Autres, Lille pour 49 095€

INTEGRATION FISCALE

Régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1er juillet 2003 est renouvelé par tacite reconduction tous les 5 ans.
Selon cette convention, la différence d'impôt liée à l'intégration fiscale, calculée par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Damartex société tête de groupe. En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

Au titre de l'exercice 2022/2023, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale est en perte à hauteur de -15 096k€, il n'y a donc pas d'impôt sur l'exercice au 30 juin 2023.
A cette même date, le déficit d'ensemble reportable est égal à 87 320 milliers d'euros contre 72 223 milliers d'euros au 30 juin 2022.
En application de la convention, l'économie d'impôt réalisée sur l'exercice grâce aux résultats bénéficiaires de certaines entités du groupe fiscal est considérée comme un produit d'intégration fiscale pour Damartex. Ce produit s'élève à 1 643 k€ au 30/06/2023.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	OUVERTURE APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2021/22	VARIATION EXERCICE 2022/23	**SOLDE AU 30 JUIN 2023 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS**	PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2022/23	**SOLDE AU 30 JUIN 2023 APRES AFFECTATION DES RESULTATS**
Capital	57 992		**57 992**		**57 992**
Primes d'émission, d'apport	101 110		**101 110**		**101 110**
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	9 458		**9 458**		**9 458**
Réserves réglementées					
Autres réserves	26 850	-1 125	**25 725**		**25 725**
Report à nouveau	0	-10 106	**-10 106**	**-57 465**	**-67 571**
Résultat	-10 106	**-47 359**	**-57 465**	**57 465**	**0**
Provisions réglementées					
Dividendes					
TOTAL	**185 304**	**-58 590**	**126 714**	**0**	**126 714**
Variation					
Capitaux propres après affectation	185 304	-58 590	**126 714**	0	**126 714**

RAPPORT FINANCIER
2022-2023

84 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
92 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
94 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
100 PROJETS DE RESOLUTIONS

DOCUMENTS JURIDIQUES

damartex GROUP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Damartex,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DAMARTEX relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 35 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes consolidés qui mentionne l'homologation de l'accord de conciliation et le refinancement du groupe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Comme décrit au paragraphe 2.11 « Dépréciation des actifs » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe teste chaque année la valeur de ses goodwill et de ses actifs ayant une durée d'utilité indéfinie, et évalue également s'il existe pour les autres immobilisations incorporelles et corporelles un indice de perte de valeur. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test et apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues

Valeur de réalisation des stocks

Comme décrit au paragraphe 2.13 « Stocks » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe constitue des provisions pour dépréciations des stocks de marchandises. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues par votre groupe en termes de valeur de réalisation.

Provision pour risques et charges

Comme décrit au paragraphe 2.18 « Provisions » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe constitue des provisions pour risques et charges, notamment relatives aux plans de restructuration. Nous avons apprécié les données sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que le caractère approprié des hypothèses retenues.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et méthodes comptables suivies par votre groupe, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables citées ci-dessus et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport des commissaires aux comptes

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Lille, le 26 octobre 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART

ERNST & YOUNG et Autres

Antoine MOITTIE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société DAMARTEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DAMARTEX relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Evénements postérieurs à la clôture" de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne l'homologation de l'accord de conciliation et le refinancement du groupe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2023 s'établit à 149 979 184 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Participations et autres titres » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par la société.

Les autres créances, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2023 s'établit à 79 066 947 euros, sont valorisées à leur valeur nominale brute et dépréciées s'il existe un risque d'irrécouvrabilité selon les modalités décrites dans la note « Créances » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.
Dans le cadre de nos appréciations des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables citées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Rapport des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Lille, le 26 octobre 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas WILFART	Antoine MOITTIE

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Damartex,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

- Avec la société J.P.J.D. SCA, par l'intermédiaire de Mme Marie Bavarel-Despature, MM. Anthony Stahl, Jean-Guillaume Despature, Mathieu Despature et Grégoire Despature, actionnaire représentant plus de 10 % du capital de votre société

Nature et objet

Conclusion d'un prêt d'actionnaire entre votre société et la société J.P.J.D. SCA, autorisé par votre conseil de surveillance du 17 juillet 2023, à la suite de l'homologation du protocole de conciliation.

Modalités

- Mise à disposition par la société J.P.J.D. SCA d'un prêt d'actionnaire d'un montant total de M€ 8,5 en principal, dont :

(i) M€ 3,5 en principal seront remboursés le jour ouvré suivant la date de maturité du nouveau crédit renouvelable syndiqué, sous réserve de son remboursement intégral et effectif ; et

(ii) Deux tranches de M€ 2,5 chacune en principal (soit M€ 5 au total) seront remboursées le jour ouvré suivant la date de maturité finale des prêts garantis par l'Etat « Résilience », sous réserve de leur remboursement intégral et effectif, l'une des tranches étant amortissable le jour ouvré suivant chaque date d'amortissement en principal des prêts garantis par l'Etat « Résilience », l'autre tranche étant remboursable in fine.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

Cette restructuration de l'endettement financier du groupe et cette mise en place de nouveaux financements permettront au groupe de faire face à la situation actuelle et ainsi de disposer de nouveaux leviers pour le déploiement de sa stratégie.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Lille, le 26 octobre 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas WILFART	Antoine MOITTIE

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2023, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Damartex clôture l'exercice 2022/2023 avec un chiffre d'affaires à 650,4 M€, en retrait par rapport à l'exercice précédent (-9,5% à taux de change réels, -9,0% à taux de change constants), encore impacté par l'environnement macro-économique défavorable et la contraction de la consommation observée sur certains marchés et notamment en Grande-Bretagne. Après un premier semestre en repli par rapport à l'exercice précédent, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de 285,8 M€ au second semestre, en baisse de -9,9% à taux de change réels (-8,9% à taux de change constants).

Au quatrième trimestre, l'activité a de nouveau subi un ralentissement particulièrement marqué pour les pôles « Fashion » et « Home & Lifestyle ». Malgré un pôle « Healthcare » dynamisé notamment par les très bonnes performances de Santéol, Damartex clôture son dernier trimestre à 131,9 M€, en recul de -8,5% à taux de change réels (-7,9% à taux de change constants).

Le chiffre d'affaires du pôle **« Fashion »** s'établit à 498,4 M€ sur l'exercice 2022/2023, en retrait de -6,9% à taux de change réels (-6,5% à taux de change constants). En dépit du dynamisme des ventes en magasins à +8,7%, l'enseigne Damart affiche un chiffre d'affaires en repli de -5,9% à taux réels, notamment affectée par une baisse des ventes par correspondance et plus largement de la consommation. Afibel affiche un chiffre d'affaires en recul de -21,8% à taux de change réels. Portée par son positionnement de marque, l'enseigne Xandres poursuit quant à elle sa dynamique de croissance soutenue avec un chiffre d'affaires en hausse sensible de +22,3% à taux de change réels sur l'ensemble de l'exercice.

Le pôle **« Home & Lifestyle »** reste très impacté par la dégradation de l'environnement macroéconomique et affiche un chiffre d'affaires à 111 M€, en retrait de -24,8% à taux de change réels sur l'exercice (-23,9% à taux de change constants).

Enfin, le chiffre d'affaires du pôle **« Healthcare »** s'établit à 41,1 M€, en croissance de +14,3% à taux de change réels et +14,7% à taux de change constants. Porté par Santéol, prestataire de santé à domicile spécialisé dans l'assistance respiratoire en croissance de +51,5% à taux de change réels sur l'exercice 2022/2023, le pôle dédié à l'activité de santé affiche de belles performances sur l'ensemble de l'exercice et confirme ainsi sa pertinence.
Dans un contexte économique et commercial encore dégradé impactant ses ventes, Damartex continue de faire preuve d'agilité et de rigueur dans la gestion de ses activités, de ses coûts et de sa trésorerie, et ce comme en témoigne la signature d'un accord sur la restructuration de son endettement financier actuel et la sécurisation de nouveaux financements.

Au regard de la situation actuelle, le Groupe anticipe pour l'exercice clos le 30 juin 2023 un impact sur ses résultats et sa rentabilité, lequel est précisé dans le communiqué relatif à l'accord sur le refinancement.

Damartex a dévoilé lors de sa présentation des résultats annuels le 6 septembre 2023 son nouveau plan stratégique qui accompagnera le développement du Groupe.

L**'Ebitda opérationnel du Groupe ressort à -0,9 M€**, contre 8,9 M€ l'an dernier, reflétant la baisse d'activité enregistrée sur l'exercice.

Compte tenu d'une inflation encore élevée qui continue de peser à la fois sur la demande et sur les frais, le Groupe a mis en œuvre un pilotage strict de ses frais marketing tout en préservant leur efficience commerciale. Plus globalement, Damartex a poursuivi la gestion très rigoureuse de ses activités au travers de décisions opérationnelles et stratégiques impactantes. Dans ce contexte, la priorité a été donnée à la sécurisation du Groupe pour en garantir sa pérennité.

L'EBITDA opérationnel s'établit à +3,9 M€ pour le pôle « Fashion » traduisant la robustesse de Damart et le dynamisme de Xandres, à -8,9 M€, pour le pôle « Home & Lifestyle », conséquence directe de la baisse générale de la demande, tandis que celui du pôle « Healthcare » s'établit à +4,1 M€ grâce à une activité moins exposée à la conjoncture.

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2022/23 avec un **résultat net à -32,6 M€**.

La situation financière nette s'établit à -81,9 M€ à fin juin 2023 (contre -48,0 M€ à fin juin 2022). Vigilant compte tenu de l'environnement, le Groupe maintient néanmoins ses investissements nécessaires à son ambition et portant pour l'essentiel sur la digitalisation de ses activités.

Le **besoin en fonds de roulement** ressort à 31,6 M€ à fin juin 2023, quasi stable par rapport à l'exercice précédent. Ce niveau reflète à la fois l'ajustement des achats à la demande et l'amélioration/réduction nette du niveau de stocks, grâce au pilotage proactif et efficace du Groupe.

En considérant l'impact de la situation économique et de la dynamique de transformation du Groupe, le Directoire ne proposera pas la distribution d'un dividende lors de l'Assemblée Générale prévue le 16 novembre 2023.

Il vous sera demandé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de statuer sur :

- la prise d'acte de la démission de d'un membre démissionnaire,
- et d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres,

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci d'efficacité, de qualité et de transparence, il a été décidé de créer un Comité d'audit et un Comité des rémunérations.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1er juillet 2002 et composé de trois membres (Mme Paule Cellard, Présidente du Comité, ainsi que M. Christian Watry et M. Jean-Guillaume Despature), a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2022-2023.

COMITE DES REMUNERATIONS

Le Comité des rémunérations, créé le 1er juillet 2002 et composé de deux membres (M. Jean-Guillaume Despature, Président du Comité, et Mme Paule Cellard), a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant de la rémunération accordée aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2022-2023.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société étant cotée sur Euronext Growth, elle n'est pas tenue de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise.

Cependant, en sus des dispositions légales, le Groupe a adopté des règles complémentaires de gouvernance en termes d'indépendance des membres du conseil et de constitution de comités spécialisés.

Les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être et ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif, ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes.

Au regard des critères ainsi posés, trois des membres du Conseil de Surveillance : Paule Cellard, la société Brand and Retail représentée par Nathalie Mesny et Christian Watry, sont considérés comme indépendants.

Ces derniers font bénéficier le groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques, de la stratégie marketing et e-commerce.

Paule Cellard fait bénéficier le groupe Damartex de son expérience internationale dans les domaines de la finance et du contrôle des risques et de conformité. Christian Watry fait bénéficier le groupe Damartex de son expertise dans le domaine de la finance exercée notamment chez Camaieu et Decathlon. Nathalie Mesny fait bénéficier le groupe Damartex de son expérience en termes de stratégie marketing et e-commerce.
Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice ce qui, au sens des critères susvisés, les exclut de membre indépendant.

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex SA.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-37-4 1° du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4-1° du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire de Damartex

Patrick Seghin (Président du Directoire)

- Président de Vernier-Leurent SAS
- Administrateur de Xandres NV, Xandres Nederland BV et de 3 Pagen Vertriebsgesellschaft AG
- Président et administrateur de Xandres Nederland NV
- Directeur Général de 3 Pagen Versand und Handelsgesellschaft mbH
- Président de Santeol-Holding

Claire Bonnet (Membre du Directoire jusqu'au 8 juin 2023)

Anne-Sylvie Hubert (membre du Directoire depuis le 8 juin 2023)

- Administrateur KIABI ESPAÑA KSCE SA jusqu'au 13/06/2023
- Administrateur INMOSULNEI SA jusqu'au 13/06/2023
- Administrateur de BARTIER FRANCINE SPRL (Belgique)
- Administrateur ITFI SA jusqu'au 12 avril 2023
- Administrateur IFIES SA jusqu'au 12 avril 2023
- Administrateur IFILE SA jusqu'au 12 avril 2023
- Administrateur REC- REAL ESTATE COMPANY SA jusqu'au 12 avril 2023
- Représentant permanent de BUNSHA SAS, Directeur Général de Kiabi Worldwide Treasury SAS jusqu'au 31 mars 2023

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de Damartex

Jean Guillaume Despature (Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité des Rémunérations et membre du Comité d'Audit)

- Président du Conseil d'Administration et du Comité Stratégique de Somfy SA depuis le 2 juin 2021

- Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité du Développement Durable de Somfy SA,
- Membre du Conseil de gérance de Fidep,
- Président du Conseil d'Administration, du Comité d'Investissement et du Comité des Rémunérations d'Edify SA
- Administrateur de FDS Financière Développement Suisse SA
- Président de la Fondation d'Entreprise Somfy (sous le mandat de Représentant Permanent du Fondateur – Somfy Activités SA société du Groupe),
- Président du Fonds de dotation Les Petites Pierres (sous le mandat de Représentant Permanent de la Fondation d'Entreprise Somfy, elle-même représentée par Somfy Activités SA société du Groupe),
- Administrateur d'Acacia SA,
- Président et Administrateur du Conseil d'Administration de DSG Coordination Center SA (société du Groupe), Gérant de CMC (société du Groupe SOMFY),
- Représentant d'Edify SA - Membre du Conseil de Surveillance de SIGEFI,
- Représentant d'Edify SA - Administrateur de Siparex Associés.

Paule Cellard (Membre indépendant du Conseil de Surveillance, Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité des Rémunérations)

- Membre du Conseil d'administration, du comité des nominations et des rémunérations et du comité d'audit de Somfy SA
- Membre du Conseil d'Administration de HSBC continental Europe (HBCE)
- Membre des Comités des Risques et de Contrôle Interne de HSBC Continental Europe (HBCE)
- Membre du comité des rémunérations de HSBC Continental Europe (HBCE)

Anthony Stahl (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil d'administration de Somfy SA
- Membre du Comité d'Investissement d'Edify SA
- Président du Conseil de Gérance Fidep

Marie Bavarel-Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil d'administration de Somfy SA
- Gérant de Fidep
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation On Seniors' Side (Damartex)

Matthieu Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Président Directeur Général du Groupe MCSA

- Gérant de Fidep

Grégoire Devienne (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Christian Watry (Vice-Président du Conseil de Surveillance, Membre indépendant du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit)

Brand & Retail représentée par Nathalie Mesny (Membre indépendant du Conseil de Surveillance)

- Brand & Retail représentée par Nathalie Mesny (membre indépendant du Conseil d'administration de SQLI SA, Présidente du Comité d'Audit et des Risques)

Nathalie Mesny,

- Directrice Générale de Monoprix Online SAS, et Directrice des activité E-Commerce du Groupe Monoprix jusqu'au 24.11.2022
- Présidente de l'Association de Patients Renaloo depuis 2015
- Membre du Comité de Mission de l'entreprise DOCTOLIB depuis mai 2023

Aurélien Barroux (membre du Conseil de Surveillance représentant des salariés)

CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur la convention réglementée significative qui a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 juillet 2023, approuvera ladite convention réglementée.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE AVEC UNE SOCIETE CONTROLEE AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Il n'a pas été conclu de telle convention.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 270.507.420,56€

Chiffre d'affaires : 4.801.313,21€

Résultat de l'exercice : - 57.465.463€

FAITS MARQUANTS

Cession des parts sociales Silveredge à Médical Santé Grand Nord.

Le 3 aout 2022, Damartex a cédé 100% du capital de la société Silveredge (Sarl au capital de 5 000 000 €, RCS Lille Métropole 803 069 129), à la société Médical Santé Grand Nord (Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros RCS Lille Métropole 414 194 720).

Augmentation de capital Xandres NV (Belgique)

Le 2 décembre 2022 le capital social de la filiale belge Xandres NV, filiale à 100% de Damartex, a augmenté de 3 000 000 € par apport en numéraire.

Restructuration de l'endettement financier et sécurisation de nouveaux financements

Dans un contexte macroéconomique difficile lié à la guerre en Ukraine, à la pression inflationniste et à la crise de l'énergie, Damartex a anticipé une tension de trésorerie prévue pour le 1er trimestre 2023 2024.

Damartex a engagé des discussions avec ses partenaires bancaires et son actionnaire de référence (le Groupe familial Despature) afin de sécuriser les concours bancaires existants et négocier les termes de nouveaux financements.

Dans ce cadre, une procédure de conciliation a donc été ouverte par le Président du Tribunal de Commerce de Lille Métropole le 25 avril 2023 au bénéfice de Damartex. Cette procédure protège Damartex contre toute situation de défaut, les ratios financiers n'ont donc pas été testés au 30 juin 2023.

Evénements post clôture

Finalisation des opérations de restructuration et mise en place de nouveaux financements

Le 28 juillet 2023, le Tribunal de Commerce de Lille Métropole a homologué l'accord conclu par Damartex, ses partenaires bancaires historiques et son actionnaire de référence. Cet accord signé le 19 juillet 2023 est composé des termes qui suivent :

Mise à disposition de Damartex par ses partenaires bancaires historiques de prêts garantis par l'Etat « Résilience » d'un montant total de 35M€ en principal ;

Refinancement des lignes RCF (Revolving Credit Facilities) existantes par un nouveau crédit renouvelable syndiqué d'un montant total de 120M€ en principal ;

Mise à disposition de Damartex par son actionnaire de référence d'un prêt d'actionnaire d'un montant total de 8,5M€ en principal ;

Du maintien des découverts consentis à Damartex pour un montant de 21M€ en principal ;

Confirmation des crédits documentaires à hauteur de 10,5M€ en principal réparti entre ses deux filiales : Damart SAS et Damartex UK ltd.

Par ailleurs, le 5 septembre 2023, Damartex a annoncé la mise en vente de l'enseigne Afibel. La situation économique actuelle et particulièrement les difficultés rencontrées par le marché du textile imposent au Groupe de repenser sa stratégie de développement du pôle Fashion. Dans cette optique, Damartex a fait le choix de de mettre en vente l'activité Afibel et concentrer ses efforts et investissements sur les marques Damart et Xandres.

Il a été également décidé d'arrêter l'activité de Damartex Shanghai Ltd

TABLEAU DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4-3° du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après le tableau récapitulatif des autorisations ainsi que des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations et de ces autorisations au cours de l'exercice :

Le Directoire bénéficie des délégations et autorisations suivantes :

	DATE DE L'AG	DATE D'EXPIRATION DE LA DELEGATION/ DE L'AUTORISATION	MONTANT AUTORISE	UTILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022	MONTANT RESIDUEL
Autorisation d'octroyer des options d'achat d'actions	AGM 18/11/2021	17/01/2025	3% du capital social	0,00%	3% du capital social
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes	AGM 18/11/2021	17/01/2025	3% du capital social	22,36%	1,02% du capital social

L'attribution gratuite d'actions, au bénéfice des membres du Directoire, est mentionnée dans le rapport spécial prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 NOVEMBRE 2023

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice clos le 30 juin 2023, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de (57 465 463, 73) euros.

DEUXIEME RESOLUTION
(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2023)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, sur les comptes consolidés au 30 juin 2023, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par une perte (part du groupe) de (32 756 000) euros.

TROISIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat de l'exercice 2022-2023)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à (57 465 463,73) euros au compte « Report à nouveau » dont le montant débiteur sera porté à (67 571 495,01) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes.

Exercices clos les	30 juin 2020	30 juin 2021	30 juin 2022
Nombre d'actions rémunérées*	--	11 165 731	11 245 806
Nominal	--	5 €	5€
Dividendes distribués**	--	4 466 292,4 €***	1 124 580.6€ ***
Dividende brut par action**	--	0,40 €	0,10€

* Compte tenu des actions par Damartex privées de droit au dividende
** Ces dividendes sont éligibles à la réfaction. Aucun revenu n'a été distribué.
*** Sommes prélevées sur le compte Autres réserves

QUATRIEME RESOLUTION
(Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions)

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION
(Prise d'acte de la démission d'un membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Paule CELLARD membre du Conseil de surveillance, prenant effet à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 1,5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 17 novembre 2022 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique), ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique),

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.
La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 500 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

SEPTIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

LE DIRECTOIRE

damartex GROUP

ON SENIORS'SIDE

damartex FASHION

Innovation textile - confort
inclusivité - luxe abordable

damartex HOME & LIFESTYLE

Décoration - Jardin
Vie pratique - bien-être

damartex HEALTHCARE

Maintien à domicile
Santé connectée
Prestation de santé à domicile

www.damartex.com
160 Boulevard de Fourmies - F 59100 ROUBAIX - +33 (0)3.20.11.45.00